

Ar Gwir eneb ar bed !

BULLETIN ANNUEL
DE
L'Union Régionaliste Bretonne

Congrès de LANNILIS
5 - 10 Septembre 1933



IMPRIMERIE PROVINCIALE DE L'OUEST,
14, Rue du Pré-Botté
RENNES

1934

RECOUVREMENT DES COTISATIONS

L'Union Régionaliste Bretonne rappelle à tous ses Membres que la cotisation annuelle (10 fr.) est exigible chaque année dans le mois qui suit la parution du *Bulletin*. — Elle est rigoureusement due *par tous les Membres* (à la seule exception de ceux qui l'ont rachetée en payant 100 fr. une fois donnés), auxquels le *Bulletin* a été expédié.

Un trop grand nombre de nos Sociétaires, soit par oubli, soit par négligence ne répondent pas au *mandat-carte* de recouvrement qui leur est adressé alors et restent parfois jusqu'à la fin de l'année et quelquefois plus tard, *sans la régler*.

L'Association n'ayant que ses modestes cotisations pour vivre, payer les frais du *Bulletin*, organiser son Congrès annuel et faire sa Propagande, se trouve ainsi trop souvent PARALYSÉE dans son action et ses besoins absolument indispensables, uniquement par *ces négligences* aussi déplorables qu'inadmissibles.

Au début de cette année 1934, plus de *soixante* de nos Membres n'ont pas encore réglé cette modeste cotisation de 10 francs pour l'année passée 1933 et quelques-uns même celle de l'année 1932.

Nous faisons un appel pressant à tous nos collègues, à tous nos Membres, pour qu'il n'en soit plus désormais ainsi et que, *conscients de leur devoir*, ils veuillent bien tous, *régler le modeste mandat-carte qui leur sera présenté*, à partir du 31 mars prochain.

LE BUREAU DE L'U. R. B.

(Lire l'art. 4 des Statuts).

UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

Congrès Annuel

tenu

à LANNILIS

avec

le concours de l'ADSAO

5-10 SEPTEMBRE 1933



UNION RÉGIONALISTE BRETONNE

CONGRÈS DE LANNILIS

5-10 SEPTEMBRE 1933

Le grand Congrès annuel de l'Union Régionaliste Bretonne a eu lieu cette année à LANNILIS (Finistère), sous la direction de son Président, M. DE L'ESTOURBEILLON, ancien Député du Morbihan, qui préside à ses destinées depuis le Congrès d'Auray en 1902 et la présidence d'honneur de MM. QUENTEL, maire et THOMAS, curé-doyen de Lannilis; M. Louis ODEYÉ, étant président du Comité local et l'excellent organisateur des fêtes locales qui illustrèrent ce beau et intéressant Congrès.

COMPTES RENDUS

PREMIÈRE JOURNÉE DU CONGRÈS

MARDI 5 SEPTEMBRE

La première journée du Congrès fut marquée tout d'abord par l'ouverture à 16 heures, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, mise obligeamment à la disposition du Congrès par la Municipalité, de l'Exposition traditionnelle des Arts et petites Industries bretonnes, orga-

— 3 —

nisées avec son dévouement habituel, par M^{me} DE L'ESTOURBEILLON, déléguée général, largement secondée par le précieux concours de M. Joseph Gousset, l'inlassable Commissaire général de nos Congrès. Il en sera plus loin rendu compte dans un chapitre spécial.

La séance d'ouverture du Congrès se tint le même jour à 20 h. 1/2 dans la salle du Patronage de LANNILIS sous la présidence de Monsieur le Maire QUENTEL, assisté de M. l'abbé THOMAS, curé-doyen, des notabilités de Lannilis et de plusieurs Membres du Comité de l'U. R. B.

La séance débuta par une vibrante allocution de M. DE L'ESTOURBEILLON, qui après avoir brièvement exposé la vie de l'U. R. B. et l'œuvre considérable accomplie depuis trente-quatre ans par elle appela tout particulièrement l'attention de l'assistance, sur les multiples périls qui, malgré tous les efforts incessants des patriotes bretons, ne cessent de menacer la Bretagne dans sa langue, ses traditions et son caractère, exprimant toutefois sa foi inébranlable dans les destinées de la Bretagne.

Après lui, une remarquable conférence, fort applaudie, fut faite par M. Joseph Gousset, professeur à Vannes, au Collège Saint-François-Xavier sur la *Vie de la Duchesse Anne et son action bienfaisante* en Bretagne.

A 22 h. 1/2, le chant National du *Bro goz ma zadou*, repris par toute l'assistance debout, clôtura cette magnifique séance.

DEUXIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

MERCREDI 6 SEPTEMBRE

Messe pour les Membres défunts de l'U. R. B. et de l'Adsac. — La seconde journée du Congrès débuta par une messe célébrée en l'Eglise de Lannilis par M. l'abbé THOMAS, curé-doyen, pour les Membres défunts de l'U. R. B. et de la vaillante société l'Adsac, de Brest qui avait

bien voulu se joindre à elle pour tenir simultanément son Congrès annuel et lui apporter l'appoint de son précieux concours.

Au cours de l'année 1933, l'U. R. B. a eu la douleur d'enregistrer la perte de huit de ses Membres jusqu'au 1^{er} septembre de ladite année, à savoir :

MM. CORVEN, ébéniste à Hennebont.

Edouard LE DEUFF, notaire honoraire à Pontivy.

Gaston DUVEAU, secrétaire de l'Ordre des Avocats à Paris.

Raymond DEVÈZE, avocat à Vannes.

Docteur René LE FUR, fondateur du *Breton de Paris*.

Alain MELLET, publiciste à Rennes.

Pierre REGNAULT, architecte à Paris.

V^{ie} Jean SAISY DE KERAMPUL, de Riec-sur-Belon (Finistère).

Que Dieu dans sa Miséricorde les ait en sa sainte et digne garde.

Première séance de travail. — La première séance de travail s'ouvrit dans la salle de l'Hôtel de Ville à 9 h. 1/2 sous la présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON, président. Avant de passer à l'objet de cette séance tout spécialement réservée aux travaux de la *Section de langue bretonne*, celui-ci donna tout d'abord connaissance des nombreuses excuses des Membres de l'U. R. B. empêchés de s'y rendre, soit par la maladie, ou des circonstances diverses résultant de l'éloignement de Lannilis.

Se sont excusés : MM. Marcel Allioth, de Bordeaux; — Comte Armand, de Plessé (Loire-Inférieure); — Adrien de Carné, vice-président de l'U. R. B.; — Charles Brun, délégué général de la Fédération Régionaliste française; — Sullian Collin, Inspecteur général d'Assurances à Lyon, vice-président de l'U. R. B.; — Docteur Dodard des Loges, de Versailles; — Emile Ernault, professeur honoraire à Saint-Brieuc; — V^{ie} Louis de L'Estourbeillon, de Porcaro (Morbihan); — F. Fleuriot, de Locmariaquer; — Guilhaire, notaire à Pontchâteau; — M. Guilhaire, notaire à Redon; — Roger Grand, ancien sénateur, d'Arradon (Morbihan);

— Docteur Gueguen, de Nantes; — Gultard, de Paris; — Fanch Gourvill, de Morlaix; — Eugène Jéhanno, de Colpo (Morbihan); — Loïc, Jehan et Gildas Kernevel, de Paris; — Kermarec, de Saint-Ouen (Seine); — C^{ie} René de Laigue, de Redon; — Elie de Langlais, de Sarzeau (Morbihan); — Xavier de Langlais, de Surzur (Morbihan); — Laurent-Nel, de Rennes; — Henry Le Meignen, de Zurich (Suisse); — Loeiz ar Floc'h, de Bodilis (Finistère); — Y. MAUSSION, maire d'Avessac (Loire-Inférieure); — Erwan Marec, administrateur de la Marine à Nice; — Commandant de la *Morlaye*, de Saint-Lery (Morbihan); — Eugène Le Mouël, Président de la Société des Poètes français, de Paris; — Chanoine Muller, sénateur du Bas-Rhin; — Louis Nicot, statuaire, de Paris; — Le Normand de Lournel, de Rennes; — V^{ie} Jean d'Ozouville, de Sacé (Mayenne); — C^{ie} de Parscau du Plessis, du Croisic (Loire-Inférieure); — Abbé Perrot, recteur de Scrignac (Finistère); — Michel Picot de Plédran, de Paris; — Henry Quilgars, de Piriac (Loire-Inférieure); — Eugène Regnier, Président du Cercle Celtique, de Rennes; — Jean Rigoire, de Saint-Nazaire; — Abbé A. Riou, recteur de Plourin; — C^{ie} de Ronceray, de Saint-Germain-en-Laye; — Docteur Rousseau, de Nantes; — Albert Robin, de Paris; — Gaston Sevrette, professeur à Chartres; — Marcel Sodoyé, d'Auneau (Eure-et-Loir); — Jean Sanson, architecte à Paris; — Marquis de Sécillon de Kerfur, ingénieur à Guérande; — Textier, notaire à Vannes; — François Vallée, professeur à Saint-Brieuc; — Lucien Vaugeois, architecte des Monuments historiques à Paris; — Baron Gaëtan de Wismes, de Nantes.

Mesdames et Mesdemoiselles Marie Chesnot, de Rennes; — Kerlann, de Malville (Loire-Inférieure); — de Mèhèrenc de Saint-Pierre, de Saint-Brieuc; — Vicomtesse Louis de L'Estourbeillon, de Porcaro (Morbihan); — Nathalie de Volz, de Quiberon; — Vielle, de Porcaro (Morbihan).

La parole fut ensuite donnée à M. MENEZ, de l'Adsoo, qui dans un intéressant rapport retraça les campagnes incessantes de cette société pour intéresser nos compa-

triotés du Léon et leurs représentants municipaux à l'Enseignement si nécessaire du Breton dans les écoles primaires du Pays. — M. l'abbé MADEC, secrétaire de l'Adsao insista sur les si méritoires campagnes menées depuis deux ans dans ce but et manifesta sa confiance dans les heureux résultats déjà obtenus peu à peu à cet égard. Il s'agit là d'une œuvre capitale à laquelle tout patriote breton devrait s'intéresser.

M. DE L'ESTOURBEILLON donna ensuite lecture d'un rapport de M. Henry QUILGARS sur l'Etat français contre les noms de famille et les noms de lieux. A plusieurs reprises, M. DE L'ESTOURBEILLON avait déjà appelé tout particulièrement l'attention de nos précédents Congrès, sur cette question capitale et sur l'ignorance, la paresse et la négligence coupable de nombreux Secrétaires de Mairie, qui, rédigeant trop souvent les actes de l'état-civil au petit bonheur, écrivent les noms propres n'importe comment, en leur donnant même deux ou trois orthographes différentes dans le même acte.

M. QUILGARS dans son rapport non seulement souligne tous les dangers et inconvénients de ce sans-gêne, mais appelle tout particulièrement l'attention du Congrès, sur les efforts de l'Etat français qui recommande et s'efforce de défigurer dans nos Provinces en les francisant, tous les noms bretons et flamands par exemple et à l'instigation du Ministère de la Santé publique, prétend reprendre un certain projet de loi Lambert, atteignant ce but. Cette provocation, cette grave atteinte à notre race et à notre caractère propre, doivent être vigoureusement surveillées et combattues. Il appartient aux Maires de nos communes de donner à leurs secrétaires de mairie des ordres formels à cet égard. Le nom des individus est leur plus précieux patrimoine ancestral et personne n'a le droit d'y porter atteinte.

Aussi, le Congrès vote-t-il à l'unanimité le vœu suivant présenté par M. QUILGARS.

L'U. R. B. réunie en Congrès à Lannilis, au Pays de Léon, s'élève avec force contre les menaces de francisation des noms de famille bretons. Elle déclare que ces

noms font partie de tout héritage national et qu'aucune loi n'a le droit de porter atteinte à leur harmonie et à leur orthographe. Elle supplie en conséquence les Nationaux de tous les Pays et nos compatriotes bretons en particulier, de résister énergiquement aux tentatives qui seraient faites pour les contraindre à faillir au respect dû à leurs noms et invite ceux dont les noms auraient déjà subi des mutilations à revenir à la tradition nationale en leur redonnant leur véritable orthographe.

Avant de clore la séance, M. DE L'ESTOURBEILLON donne communication des statuts d'une nouvelle Association *Kenbreuriez ar Vinouerien Vrezon*, société des joueurs de binious bretons, récemment fondée par M. D. LE VOYER, 14, rue Launau à Paris (5^e), créée dans le but, non seulement de sauver nos bombardes et binious bretons, que l'accordéon, instrument d'origine étrangère, s'efforce de supplanter dans nos campagnes, mais d'en développer l'usage le plus possible chez nous. M. DE L'ESTOURBEILLON se fait l'interprète du Congrès en félicitant M. LE VOYER de cette heureuse initiative et engage tous les Congressistes à s'y intéresser.

Enfin, M. DE L'ESTOURBEILLON donne lecture d'une intéressante note de M. LÉON LE BERRE, relative à la reconstitution du Comité de préservation du Breton, toujours vivant à l'Association Bretonne et dont l'U. R. B. ne saurait se désintéresser. Ses suggestions sont admises à l'unanimité et M. DE L'ESTOURBEILLON y est nommé délégué de l'U. R. B.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Deuxième séance de travail. — La deuxième séance de travail, ouverte à 14 h. 1/2 à l'Hôtel de Ville, débuta par la lecture d'un important travail historique de notre dévoué secrétaire général M. Jehan DE GUENYVEAU sur Lannilis et sa Région, où se révèle une fois de plus la haute érudition de notre Collègue. Nos sociétaires et lecteurs auront le plaisir de trouver ce travail dans la seconde partie du Bulletin.

Après lui, fut donnée communication d'une remarquable étude de notre collègue, M. Henry QUILGARS sur : *Les Archives judiciaires des Sénéchaussées*, leur intérêt et les documents qu'on y découvre. Ce fut un vrai régal pour tous ceux de nos sociétaires qu'intéressent les travaux de la *Section d'Histoire* de l'U. R. B. Avec sa haute compétence et ses brillantes qualités d'archiviste, M. QUILGARS sut y mettre particulièrement en lumière, la noble et courageuse attitude et l'énergique protestation de M. le Comte de BOTHEREL, procureur général syndic des Etats de Bretagne, contre la suppression du PARLEMENT DE BRETAGNE en 1788, scandaleuse atteinte aux droits les plus sacrés et aux libertés de la Nation et spécialement sa lutte d'une admirable ténacité contre la Sénéchaussée et l'Amirauté de Brest, qu'il contraignit à lui donner gain de cause.

Le C^o de BOTHEREL est l'une des plus grandes et des plus nobles figures de la Bretagne expirante. Trop peu connu, sa vie et ses actes méritent d'être mis particulièrement en lumière, aussi l'U. R. B. émet-elle le vœu que soit enfin publiés la *Vie* et le noble rôle si courageusement rempli par ce dernier et intrépide défenseur des *Libertés bretonnes*.

La Mémoire de Claude-Marie Le Laë. — Toujours fidèle à ses traditions, l'U. R. B. avait tenu à offrir à la Municipalité et à la ville de Lannilis une plaque commémorative à la mémoire de Claude-Marie LE LAË, poète satirique breton, originaire de cette ville.

Aussi à 17 h. 1/2, sous la présidence de M. le maire QUENTEL, assisté de M. DE L'ESTOURBEILLON, une délégation composée d'un certain nombre de Membres de l'U. R. B. et du Conseil Municipal, se rendit-elle devant la maison dite de la *Tête Noire*, jadis habitée par Claude-Marie LE LAË et procéda à l'apposition solennelle d'une plaque en son honneur, plaque en marbre fort bien exécutée par l'excellent sculpteur Lannilisien, Maurice KERVÉVAN.

En voici le libellé :

ERIGÉE
PAR L'UNION RÉGIONALISTE BRETONNE
A LA MÉMOIRE
DE
CLAUDE-MARIE LE LAË
AVOCAT, POÈTE SATIRIQUE BRETON,
NÉ A LANNILIS LE 8 AVRIL 1745
MORT A LANDERNEAU LE 11 JUIN 1791

6 SEPTEMBRE 1933

Séance du soir. — Cette érection devait être suivie à la séance du soir donnée à 20 h. 1/2 au Patronage, de la lecture par M. DE L'ESTOURBEILLON, d'une conférence très littéraire et fort intéressante de M. A. DE CARNÉ, vice-président de l'U. R. B. sur ce curieux poète breton, jusqu'alors peu connu, et dont on trouvera le texte dans la seconde partie de ce *Bulletin*.

Celle-ci fut suivie de l'interprétation par l'excellente troupe bretonne de Lannilis, de *Sac'h ar Marichal*, pièce bretonne en 1 acte de M. A. DE CARNÉ, et de la désopilante pièce bretonne en 3 actes de LOMIK HELIES : *Heritourien Biel al Liardou* qui réjouit fort tout l'assistance.

La séance se termina par le chant national *Bro Goz ma Zadou*, repris par tous les assistants debout.

TROISIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

JEUDI 7 SEPTEMBRE 1933

Troisième séance de travail. — La troisième séance de travail fut consacrée aux travaux de la section économique. — Ouverte à 9 h. 1/2 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON, assisté de MM. QUEN-

TEL, maire et THOMAS, curé-doyen, c'est devant un nombreux auditoire que M. THIEBAULT, de l'Adsao, président de la Fédération finistérienne des Syndicats d'Initiative, qui s'était, avec beaucoup de dévouement, imposé un long voyage pour venir plaider devant le Congrès la cause du tourisme en Bretagne, fit une première et intéressante conférence-causerie. Sa parole chaude, familière et combien documentée, n'eut pas de peine à convaincre l'assistance que l'industrie touristique est devenue l'une des sources principales de notre richesse régionale et il sut merveilleusement indiquer les moyens les plus propres à en accroître le rendement. Mais ce que, dans sa modestie, M. THIEBAULT ne dit pas, c'est que grâce à son activité incessante, le nombre des Syndicats d'Initiative a plus que triplé dans le département du Finistère. Il n'est guère de semaines qui ne voie naître sous son heureuse impulsion, quelque nouveau groupe. Un Etat vraiment soucieux de progrès économique se devrait de reconnaître le mérite de ce grand et vaillant breton. Aussi l'assistance toute entière applaudit-elle chaleureusement le distingué conférencier, que le Président se fit un devoir de remercier de tout cœur au nom des Congressistes et des Membres de l'U. R. B.

Après lui, M. D.-J. CORRE, président de la Chambre de Commerce de Brest et président de l'Adsao, donna lecture aux Congressistes d'un important Rapport sur la « Marque Bretagne » qui répond tant aux besoins actuels et pressants de notre Agriculture. Profondément soucieux d'être avant tout utile à nos compatriotes, M. CORRE, créateur de la « Marque Bretagne », membre influent de la Commission paritaire de la VI^e Région économique, est un de ceux qui ont le plus contribué à organiser le fonctionnement délicat de cette féconde institution et de ceux qui, dans le pays, dépensent le plus d'efforts à la vulgariser. Puissent sa ténacité et sa puissance de travail lui permettre de réussir largement dans ce nouveau domaine déjà largement défriché par son initiative, comme dans tous ceux où son inlassable dévouement s'est déjà exercé au service du Pays.

Aussi l'U. R. B. tint-elle par la voix de son Président à lui exprimer avec ses félicitations, toute sa reconnaissance pour son précieux concours.

La séance fut levée ensuite à 11 h. 3/4.

Quatrième séance de travail. — La quatrième séance de travail, ouverte à 15 heures sous la présidence de M. DE L'ESTOURBELLON, débuta par un remarquable rapport de M. le Commandant LE MARTRET, de l'Adsao, président du Syndicat des Mareyeurs de Bretagne sur le relèvement du Cabotage et du Bornage en Bretagne. Avec sa compétence universellement reconnue dans toutes les questions maritimes et les questions industrielles et commerciales qui s'y rattachent, M. le Commandant LE MARTRET traita de main de maître cette question vitale pour tous les habitants de nos côtes bretonnes. Il apporta à les traiter un souci d'objectivité, une passion de justice sociale, une loyauté qui contribuèrent grandement à son légitime succès au Congrès de Lannilis comme aussi au récent Congrès maritime de Quimper. L'assistance tout entière demeura profondément émue, en entendant avec quelle vigueur il dénonça les criants *dénis de justice* dont souffrent les marins et caboteurs bretons; avec quelle précision il sut indiquer les revendications à soutenir et montrer les tâches réalisables. Aussi les Congressistes applaudirent-ils longuement ce magnifique programme d'action maritime urgente, qu'il venait si bien de faire passer sous leurs yeux.

Après les remerciements chaleureux du Président, cette belle séance de travail fut levée à 17 h. 1/4.

Séance du soir au Patronage. — La soirée fut toute entière remplie par un charmant concert donné au Patronage par le bon barde Emile CUERVY qui sut tenir pendant longtemps le public sous le charme toujours prenant de ses jolies et multiples chansons.

QUATRIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

8 SEPTEMBRE 1933

La quatrième journée du Congrès fut absorbée presque tout entière par les *Excursions traditionnelles*. Une partie des Congressistes tint à aller voir le magnifique pardon annuel de *Notre-Dame du Folgoët*, tandis qu'un autre groupe qui le connaissait déjà, alla visiter la côte de *Plouguerneau* et se réunit dans un fraternel déjeuner à *Lilia*.

Séance du soir au Patronage. — Le soir à 20 h. 1/2 eut lieu au Patronage, la grande Représentation bretonne de *Jean de Landevennec*, pièce en trois actes (version française), de M. l'abbé F. CORNOU, fort bien interprétée par l'excellente troupe de *Lannilis*, qui se surpassa et fut largement applaudie par les nombreux assistants.

CINQUIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

9 SEPTEMBRE 1933

Cinquième séance de travail. — L'importance des travaux de la section économique leur valut l'absorption de cette cinquième séance de travail tout entière, au grand plaisir des Congressistes que captivèrent les importantes communications qui y furent faites.

Ouverte à 9 h. 1/2 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. DE L'ESTOURBEILLON, la parole y fut tout de suite donnée à M. J. PELLÉ, directeur de la *Bretagne Commerciale*, vice-président de l'*Adsao* qui, dans un admirable rapport, fit passer sous les yeux des très nombreux auditeurs toute l'organisation des Pêcheurs Bretons et leurs principales revendications. Après avoir montré la nécessité de grouper en *syndicats* les pêcheurs de nos côtes, en sa qualité de fondateur de nombreuses mutualités qui groupent des vingtaines de milliers d'adhérents, il apporta au Congrès les leçons et les résultats d'expériences vécues. La veille il organisait encore le syndicat des marins-pêcheurs du *Conquet* que son initiative a relevés d'une condition intolérable. Dans la seconde partie de son rapport, M. PELLÉ plaida chaleureusement la cause des marins du commerce et de pêche que la substitution absurde des *tribunaux civils* aux *tribunaux maritimes*, seuls vraiment compétents, expose trop souvent à des condamnations excessives, sinon imméritées. Aussi est-ce à l'unanimité que, déférant à ses propositions, le Congrès vota le vœu suivant émis par lui :

« L'Union Régionaliste Bretonne, réunie en Congrès à *Lannilis*, le 9 septembre 1933, — avec le concours de la *Fédération Régionaliste l'Adao* — sans insister autrement sur le non sens de la loi du 17 décembre 1926 qui a rendu les marins du Commerce et des Pêches, en ce qui concerne les accidents et les collisions en mer, ainsi que les fautes disciplinaires, justiciables des tribunaux correctionnels, ABSOLUMENT INCOMPÉTENTS pour en connaître, émet le vœu que les tribunaux maritimes commerciaux, soient rétablis le plus tôt possible et que la loi du 17 décembre 1926, soit en conséquence amendée en ce sens. »

M. DE L'ESTOURBEILLON, président, remercie en termes émus M. PELLÉ, de son remarquable rapport et donne ensuite la parole à M^{me} CHEVALIER-KERVERN qui entretient l'Assemblée des curieuses *Poteries de Lanveur* en *Lannilis*, dont grâce à elle, plusieurs curieux spécimens figurent à l'Exposition du Congrès, et de ses derniers fabricants sur le point de disparaître. Nos sociétaires trouveront cet intéressant mémoire dans la seconde partie du *Bulletin*.

M. DE L'ESTOURBEILLON appelle ensuite de nouveau l'attention des Congressistes sur le mal immense et la démoralisation que cause en Bretagne et surtout dans nos campagnes situées dans l'interland des villes, l'odieuse propagande de déconsidération de la Bretagne, faite, et continuée, malgré maintes protestations, par les ignobles bouquins et cartes postales publiés sous le nom de *Bécassine* et supplie les Congressistes de combattre cette ignoble et si pernicieuse propagande avec la dernière énergie et avec tous les moyens en leurs pouvoirs.

A ce propos, l'U. R. B. se fait un devoir de citer ici et de donner en exemple en les en félicitant, l'action énergique et méritoire de nos collègues MM. KERNEVEL, qui ne craignent pas d'affronter les tribunaux pour la *Défense de la Bretagne*. Dernièrement un des grands cinémas parisiens, le REX, ayant donné un film où une fille habillée en *Bigoudène*, remplissait le rôle immoral de *souillon d'un régiment*, MM. KERNEVEL non contents de protester contre cet odieux spectacle, le sifflèrent copieusement. Expulsés de ce chef et condamnés sur la demande du REX à 500 francs de dommages et intérêts, ils interjetèrent aussitôt appel et cette fois des juges plus consciencieux et plus avertis, déboutèrent le REX en appel et le condamnèrent aux dépens, « attendu, dit le jugement, que le droit de siffler appartient à tous quand le motif est valable et que c'est le cas de Loïc KERNEVEL qui a sifflé l'absurde film où une fille habillée en *Bigoudène* était la *souillon d'un régiment*. » Il paraîtrait que le Président du Tribunal a même ajouté comme réflexion : « Si M. Loïc KERNEVEL n'avait déjà les *palmes académique*, il faudrait les lui décerner pour l'épuration qu'il essaye de mettre en mouvement. » Toutes nos félicitations à nos vaillants collègues qui montrent ainsi que nous ne saurions trop défendre avec énergie notre *pauvre Bretagne*.

La séance est alors levée à 11 h. 1/2.

Sixième séance de travail. — La sixième et dernière séance de travail fut ouverte à 15 heures sous la prési-

dence de M. DE L'ESTOURBEILLON. La parole fut tout de suite donnée à M. l'abbé MADEC, l'infatigable secrétaire général de l'*Adsao* qui, après une brève communication sur la T. S. F. en Bretagne et les avantages et les inconvénients de l'établissement d'un poste central à *Thourie* ou à *Guerlédan*, résuma en quelques mots les travaux du Congrès et montra en termes émus et avec une grande compétence, l'effort considérable accompli depuis dix-huit mois pour le *redressement breton* et l'organisation Régionaliste du Léon par une propagande méthodique et *soixante-huit* réunions publiques données par l'*Adsao* pour la défense de toutes les causes bretonnes et des intérêts bretons. Se levant alors, l'honorable M. J. PELLÉ prononça les paroles suivantes :

Les dirigeants de L'ADSAO ne veulent pas laisser se terminer ce Congrès sans rendre un respectueux hommage à l'éminent Président de l'*Union Régionaliste Bretonne* — dont toute la vie est faite d'amour et de dévouement à la Bretagne — et l'assurer combien ils ont été heureux de lui apporter, pour la belle et imposante manifestation de *Lannilis*, le modeste concours de leur Fédération régionaliste d'action et d'éducation bretonnes.

C'est le 39^{me} Congrès annuel de l'*Union Régionaliste Bretonne* dont vous dirigez, Monsieur le Président, les travaux et les débats avec votre haute compétence en ce qui concerne toutes les Choses de chez nous et avec votre belle conscience. Vous êtes, pour nous, les militants de L'ADSAO, un grand et admirable exemple. Merci, mille fois, merci de tout ce que vous avez fait et de tout ce que vous faites pour la cause qui nous est si profondément chère. Nous nous efforçons de suivre vos traces. Vous serez pour nous le point de repère nous montrant la ligne de conduite à suivre comme le phare est pour le navigateur l'indicateur de la route.

L'ADSAO, on vous l'a dit — je vous l'ai dit — a voulu aller et parler au peuple — dont je suis — et j'en suis fier. Il ne fait pas de politique. Cela veut dire qu'il n'en fait aucune. Il se considère comme une réserve de force soustraite à tous les partis. Il est comme la masse profonde et silencieuse de l'Océan tandis qu'à la surface s'étale le combat tumultueux balayé par la tempête. Il est comme une oasis enchantée où de quelque point de l'horizon politique qu'il vienne tous les Bretons peuvent s'y rencontrer pour communier dans un même sentiment *d'amour de la Bretagne*, pour se mieux connaître, pour s'estimer... et souvent pour s'aimer.

Son bureau est en quelque sorte un arc-en-ciel politique. Voilà ce qu'il faut qu'on sache. Est-ce que dans une famille comptant

plusieurs enfants il n'y en a pas souvent appartenant à différents partis politiques — modérés ou avancés — et que tous ceux-ci aiment du même ardent amour leur mère ? Et ce qui est vrai pour une famille ne peut-il pas, ne doit-il pas être, aussi, vrai pour notre mère, à tous, Bretons : la petite Patrie bretonne ?

C'est ce que M. l'abbé MADEC (en breton) et moi (en français) disons dans toutes nos conférences — et c'est ce que nous continuerons à dire. Et vous en savez les résultats : 66 conférences, 5.000 adhésions !

La seule question qui nous a été posée a été celle-ci : L'ADSAO est-il autonomiste, séparatiste ?

Notre réponse a été celle qu'aurait faite l'Union Régionaliste Bretonne : à savoir que, dans notre cœur, la Bretagne et la France y ont la même place. Il m'a, d'ailleurs, même, été donné de citer, de lire un communiqué fait, à ce sujet, à la presse, par votre Union, à l'occasion de l'« Affaire de Rennes », plaçant ainsi notre Fédération sous l'autorité de votre Union — à laquelle elle est affiliée.

Et puis, lorsque le grand Breton qu'était Charles LE GOFFIC est venu, à Brest, après son élection à l'Académie Française, n'est-ce pas aux accents du *Bro goz ma zadou* et de la *Marseillaise* que les dirigeants de notre Fédération l'ont reçu ?

Il n'est plus question maintenant de cette critique. L'ADSAO en a doublé le cap. C'est maintenant un grand vaisseau sur lequel flottent le drapeau breton et le drapeau français et qui vogue vers d'heureux horizons.

L'ADAO entend que la Bretagne et les Bretons ne soient plus l'objet d'injustices et d'injures du genre de celles que, jeudi, avec M. LE MARTRET, j'ai rappelées et stigmatisées. Il veut que la Bretagne ait, en France, la place qui lui est due et que les Bretons aient, aussi, en France, la place qui leur revient.

C'est là aussi, — n'est-il pas vrai ? — le but de l'Union Régionaliste Bretonne ?

Que nos deux Organisations unissent donc leur action et conjuguent leurs efforts et ces résultats seront rapidement obtenus.

La Bretagne et les Bretons ne demandent pas un régime de faveur, de priorité — et cependant!!! — mais un régime d'égalité.

Est-ce trop demander ? Ah ! laissez-moi vous rappeler ces paroles de George SAND, rappelées à l'occasion précisément de la mort de Charles LE GOFFIC :

« En vérité, aucun de ceux qui tiennent une plume ne devrait rencontrer un Breton sans lui ôter son chapeau. »
Et laissez-moi crier avec TALDIR, de tout mon cœur :

O Breiz ma bro, ma gar ma bro !

Encore merci et honneur au Président de l'Union Régionaliste Bretonne !

Profondément ému, M. DE L'ESTOURBEILLON, président de l'U. R. B. remercia M. PELLÉ, des paroles trop bienveillantes qu'il venait de prononcer à son égard et remercia les Membres éminents de l'Adsaio, de l'important et si précieux concours qu'ils avaient bien voulu apporter au Congrès de Lannilis en en rehaussant l'éclat. Cette utile et si cordiale collaboration est venue montrer hautement une fois de plus, dit-il, combien l'Union fait la force et combien il est plus que jamais nécessaire que tous les patriotes bretons, marchent et agissent la main dans la main, unissant d'un seul cœur et d'une seule âme, tous leurs légitimes efforts pour le salut et la sauvegarde de notre Bretagne bienaimée, si gravement menacée chaque jour.

Ainsi furent clôturés les importants travaux du Congrès tenu par l'U. R. B. et l'Adsaio à Lannilis en 1933.

Séance du soir au Patronage. — Un véritable régal attendait les Congressistes à leur dernière séance du soir. La société Kaniri, de l'Adsaio y devait donner un concert breton-français, qui d'un bout à l'autre fut un véritable succès. Sous le titre : *La Bretagne illustrée par ses plus beaux chants*, ses inlassables artistes, excellèrent successivement dans leurs chœurs, leurs mélodies et leurs chants, la *Bretagne ancienne*, son *Indépendance*, son *Union à la France*, sa *Fidélité inébranlable*, ses *grands Matins*, ses *petits travers*, ses *Ages et ses Fêtes* et son *héroïsme admirable sur les champs de bataille*, et surent interpréter avec un réel talent, une saynète d'actualité pleine d'humour, l'hilarante pièce : *Marius* qui met en contraste d'une manière si amusante le caractère des *marins bretons* et des *Marseillais*. Cette excellente soirée dont on ne saurait trop remercier et féliciter les excellents artistes du KANIRI de l'Adsaio, fut clôturée à 23 heures au milieu de la joie générale par le chant national du *Bro goz ma Zadou*, interprétée par toute l'assistance.

SIXIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1933

Le dimanche 10 septembre devait être consacré en quelque sorte à l'*Apothéose de la Bretagne*. A 14 heures en effet, Lannilis vit se dérouler à travers ses rues un magnifique cortège que n'importe quelle grande ville aurait pu lui envier et cela devant plus de six mille personnes venues de tous les coins du Léon et de la Cornouaille. Il comprenait tout d'abord : 30 cavaliers bretons en costume national montés sur les superbes chevaux du Léon et portant fièrement les *Drapeaux des Pays de Bretagne*, puis : douze chars très bretons et merveilleusement compris et exécutés, dont celui de la *Bretagne*, représentée par une charmante Lannilisienne, M^{lle} JESTIN, accompagnée de deux demoiselles d'honneur, M^{lles} GOACHET et KERLAN, puis les chars du *Dolmen* et des *Korrigans*, de la *Chaumière bretonne*, du *Moulin breton*, des *Sabotiers bretons*, des *Marins bretons*, de l'*Agriculture bretonne*, des *Chasseurs bretons*, etc., et entre chacun d'eux, de nombreux groupes de bretons et bretonnes dans nos plus riches costumes nationaux, notamment ceux de *Plouguerneau* et de *Plonéour-Trez*, véritables costumes de *Reines*. Ce splendide cortège organisé par M. Louis ODEYÉ, président du Comité d'organisation du Congrès et ses collègues du Comité, fut une véritable merveille et fit l'admiration de tous.

Avant sa dislocation, devant les cavaliers rangés en bataille et sur l'esplanade entourant l'église à laquelle ils faisaient face, M. DE L'ESTOURBEILLON, président de l'U. R. B. remit solennellement en souvenir à M. le maire

QUENTEL, qui pendant toute la semaine avait prêté son concours le plus efficace au Congrès, le *Drapeau de la commune de Lannilis* (d'azur à trois macles d'or) et le non moins dévoué curé-doyen M. l'abbé THOMAS, assisté de ses vicaires, chanta devant la foule et avec elle, en l'honneur et en esprit de solidarité avec les morts de la guerre et à l'ombre de nos Drapeaux Nationaux, le *De Profundis* et le *Libera* repris par la foule immense des assistants. Minute solennelle, moment profondément émouvant dont le pieux souvenir restera à jamais gravé dans le cœur de tous les habitants et des Congressistes de l'U. R. B.

Aussi garderont-ils longtemps, on n'en saurait douter, la mémoire de ce beau Congrès et du dévouement inlassable de leur aimable collègue M. L. ODEYÉ et du Comité d'organisation (1) qui leur valut cette fête sans pareille.

Mais la journée n'était pas terminée. A 17 heures eut lieu un grand tournoi de *luttres bretonnes*, organisé par le Comité et qui eut un plein succès.

A 20 heures enfin, le Congrès se clôtura par un splendide banquet présidé par M. le maire QUENTEL, admirablement servi à l'Hôtel des Voyageurs et qui réunit plus de deux cents convives.

Les Membres de l'U. R. B. se souviendront longtemps de l'excellente tenue et de la franche cordialité de cet excellent Congrès si parfaitement breton à tous égards.

(1) Le Comité d'organisation du Congrès était ainsi composé :
Présidents d'honneur : M. le chanoine THOMAS, curé-doyen ; — M. QUENTEL, Maire de Lannilis.

Président : M. Louis ODEYÉ. — *Membres* : MM. BODIGER, BOUGARON, DONOU, LOEIZ AR FLOCH, GOACHET, GALLIOU, GUILLERMOU, KERVÉVAN, LINDIVAT, DE POULQUET DE BRESSANVEL, TALLEC.

Commissaire général : M. Joseph GOUSSET.

EXPOSITION DU CONGRÈS

Suivant l'usage traditionnel, pendant toute la durée du Congrès, une remarquable *Exposition des Arts bretons et des petites industries bretonnes* eut lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Lannilis. On y pouvait admirer : de belles céramiques et faïences d'art rassemblées par la Maison *Saluden* de Brest; de curieuses anciennes poteries de *Lanveur* en Lannilis réunies par M^{me} *Chevalier-Kervern*; d'admirables mouchoirs et tabliers bretons brodés, de M^{me} *Chesnot*, de Rennes; des broderies de l'île d'Arz (Morbihan); de fort belles ferronneries artistiques, de M. *Morvan-Demay*, de Paris; des gravures anciennes de M^{me} *Phelizon*, de Clisson; de curieux bibelots bretons de M. *Le Geay*, de Saint-Briac (Ille-et-Vilaine); et quantité de jolis tableaux, peintures et aquarelles et objets d'art de MM. *Sevellec*, *Nicot*, *Armel Beaufils*, *Méheut*, *Barnouin*, *P. Cadre*, *Corcuff*, *Hursfeld*, *Engelhard*, *J. Gousset*, *Guiomard*, *Pascal*, *Christian Rion* et de Mesdames et Mesdemoiselles *Chevalier-Kervern*, *Marie Piriou*, de *Laique*, de *Kercadio*, etc. Enfin, l'on pouvait s'y délecter devant un abondant *stand de librairie*, comprenant outre les diverses publications de l'*Union Régionaliste Bretonne*, de nombreux ouvrages anciens et modernes, tous relatifs à la *Bretagne*, envoyés par M. Maurice *Le Dault*, l'excellent libraire de Quimper. Aussi maints Congressistes purent-ils passer de bonnes heures à cette intéressante *Exposition*, qui, fut comme chaque année, fort goûtée de tous.

SOCIÉTAIRES DE L'U. R. B. AYANT PRIS PART AU CONGRÈS

- MM. ARNOUX (Georges), compositeur, de Brignogan.
BENEC'H (Jean), Industriel, à Pontrioux.
BLOIS (G^o DE), de Coatméal.
CADIC (Jean), professeur à l'Ecole Dentaire à Paris.
CADRE (Pierre), artiste peintre à Belle-Isle-sur-Mer.
CARNÉ (Adrien DE), vice-président de l'U. R. B., à Bourg-la-Reine (Seine).
CHANTEAU (Alphonse), artiste peintre à Crozon-Morgat.
CUEFF (Emile), barde breton, de Pont-Aven.
DEGOU (René), Bibliothécaire de la ville de Lorient.
ESTOURBEILLON (M^{rs} DE L'), Président de l'U. R. B. d'Avessac (Loire-Inférieure).
GOUSSET (Joseph), artiste peintre à Vannes.
GUÉNYVEAU (Jean DE), secrétaire général de l'U. R. B., de Saint-Gilles près Rennes.
GUILBOT (Gaston), de Paris.
HENRIOT (Jules), Industriel à Quimper.
JAFFRENNOU (P.) (Taldir), de Carhaix.
KERVÉVAN (Maurice), sculpteur à Lannilis.
LE DAULT (Maurice), libraire à Quimper.
LÉON (Joseph), de Plouvien.
MADEC (Abbé), sec. général de l'*Adsao*, de Brest.
MELLAC (André), de Lorient.
MORVAN-DEMAX, ferronnier d'art, à Paris.
ODEYÉ (Louis), pharmacien à Lannilis.
PERSON (Louis), Ingénieur de Bégard.
QUENTEL, notaire, maire de Lannilis.
QUILGARS (Henry), de Piriac (Loire-Inférieure).

et M^{lles}

CAVAN (Rose), de Bégard (C.-du-N.).
CAVAN (Magdeleine, de Bégard (C.-du-N.).
CHANDEIGNE (Gabrielle), de Paris.
CHEVALIER-KERVERN, de Lannilis.
CHESNOT (M^{lle} Marie), de Rennes.
DESROSEAUX (M^{me} Magdeleine), de Lorient.
ESTOURBEILLON (M^{lle} DE L'), d'Avessac (Loire-Inf.).
PERSON, de Bégard (C.-du-N.).
PERSON (M^{me} Louis), de Bégard (C.-du-N.).
RIOU (Gwenola), de Paris.
RIOU (Yahne), de Paris.
SANSON (M^{me} Jean), de Paris.
THIELMANS (M^{lle} Annette), de Paris).

MÉMOIRES

ET

DOCUMENTS



LA PATRIE BRETONNE EN DANGER

Ce n'est une joie bien grande de venir pour la quatrième fois, saluer dans votre vieille et noble ville de Lannilis, cette admirable terre du Léon, génératrice de tant de gloires, de tant d'héroïsmes, qui vit naître à Morlaix, il y a trente-quatre ans, notre déjà vieille Association l'Union Régionaliste Bretonne et je ne saurais trop exprimer à M. le Maire QUENTEL, à M. le chanoine THOMAS, curé-doyen; à M. l'abbé LE BERRE, Directeur du Patronage; à M. le Président ODEYÉ et aux Membres du Comité d'organisation du Congrès, toute notre bien sincère gratitude, pour le si cordial accueil qu'ils ont bien voulu lui réserver.

Qu'est notre Association? — Il n'est guère de Bretons patriotes, qui ne se souviennent ou ne sachent, que fondée à Morlaix en 1898 par des hommes éminents tels que Anatole LE BRAZ, Charles LE GOFFIC, René DE KERVILER, le Comte DE CHATEAUBRIANT, LE GONIDEC DE TRESSAN, alors député de Vitré, Louis TIERCELIN, René GRIVART DE KERSTRAT, René DEGOUT et quelques patriotes jeunes d'alors, tels que François VALLÉE, Théodore BOTREL, François JAFRENNOU, et votre serviteur, — elle s'est donné pour mission de lutter sans cesse pour la sauvegarde de la PATRIE BRETONNE, de sa Langue, et de sa Foi, de ses traditions et de son caractère, dédaignant les antagonismes étroits, les luttes mesquines et dissolvantes des partis, pour poursuivre uniquement l'Idéal, combien plus noble et plus attachant qu'elle s'est proposé. Faire notre Bretagne demeurer elle-même — puis, mettre largement en œuvre ce vieil esprit Celtique qui, si souvent, fait vibrer nos âmes, et sans poursuivre la chimère, aussi absurde que coupable d'une autonomie de fait, défendre toujours sans faiblesses nos traditions et nos libertés que nous ont garanti d'indéniables droits.

Ce but est toujours demeuré nôtre et depuis trente-quatre ans, il est resté la rayonnante étoile vers laquelle notre Association n'a jamais cessé de diriger ses pas.

Mes chers Compatriotes, j'eus déjà occasion de le dire dans de précédents Congrès, et ne saurais trop le répéter :

« Je suis de ceux, qui, dès leur prime jeunesse, entendirent souvent redire cette vérité : « La force d'une Race et sa vitalité se mesurent toujours infailliblement à la vitalité de sa langue et à son degré d'attachement à ses traditions. » — La Restauration de nobles Pays comme la Pologne et l'Irlande, ne nous en fournissent-ils pas les plus probants exemples? Et ne peut-ont pas affirmer, que ce sont là en effet, les traits essentiels

de son caractère et de sa Nationalité? — Or, parcourant bien souvent la terre bretonne, traversant, non sans émotion, maints villages du Vannetais ou de la Cornouaille, où, à l'âge des nobles et purs enthousiasmes, j'avais vécu avec délices, la vie intense de notre Pays; compris et aimé l'âme bretonne et largement respiré cette pure atmosphère de chez nous qui sut toujours merveilleusement tremper les cœurs et façonner les caractères, je ne puis, depuis quelque temps, me défendre d'une douleur immense en n'y retrouvant plus dans maints endroits, qu'un vague souvenir des ancêtres, un laisser-vivre sans nom, fait d'affaïssement et d'oubli, une recherche éfrénée, comme disent nos compatriotes gallos « des nouveautés de France », une sorte de mépris de la vieille langue Nationale, et, oserai-je le dire : « une quasi-honte de la Patrie. »

Et voilà qu'aussitôt me reviennent à l'esprit, les beaux vers du regretté barde *Alc'houeder Treger*, jetés comme une prophétie douloureuse aux quatre vents du Ciel d'Armor.

*Ha na vefemp-ni ken Breiziz pennou kaled?
Ha na vev' ken ennomp gwad ar wir bretoned!
En pad meur a ganvet Breiz a zo Breiz chamet,
He setu hi raktal, d'he zro dishenved!*

Et quoi, ne serions-nous plus les Bretons intangibles? Et ne bouillonne-t-il plus en nous le sang des vrais Bretons? Au cours de tant de siècles, pourtant, la Bretagne a su demeurer elle-même. Et la voici soudainement changée!

*Lech diski anezan ec'h argaser hon yez,
Teuz eo a varo gant Gallaoued divez,
Dout eo eta, m'ez aoun, hor c'halon da wakant,
Peo gwir kalz ac'hanomp anac'h herie o gwad.
Nac'h a reont o yez, nac'h a reont o Bro :
Kas' refent, dizeblant, o mamm Breiz d'ar maro!*

« Au lieu de l'enseigner, on pourchasse notre langue. Sa mort est opérée par certaines gens francisés sans pudeur. Notre cœur serait-il donc tant amolli que tant d'entre nous renient leur sang? Ils renient leur langue. Veulent-ils donc traitreusement conduire leur Mère, la BRETAGNE à la mort? »

Comme les donjons formidables qui savent à travers les siècles jusqu'à la dernière heure, résister aux furieux assauts des tempêtes, la terre sainte du LÉON, a su heureusement jusqu'ici abriter en quelque sorte, les plus fidèles tenants, les plus vaillants défenseurs de la cause bretonne et à l'insigne honneur de ne s'être guère encore laissée entamer. Mais quelque dures que soient ces paroles prophétiques, nous tenons aujourd'hui à le redire ici, comme nous le disions déjà à Saint-Pol-de-Léon en 1905, « il n'est malheureusement que trop vrai qu'elles reçoivent plus que jamais et quotidiennement leur application rigoureuse sur maints points de notre territoire et il nous semble plus que jamais du

devoir de tout vrai breton, de faire entendre bien haut à tous le garde-à-vous préservateur, des sentinelles vigilantes.

Oui, notre Bretagne bien-aimée, cette terre des saints et des héros, cette Patrie vénérée, en laquelle nous identifions nos âmes, livrée aujourd'hui de toutes parts aux assauts les plus redoutables, aussi bien de la part d'adversaires haineux, que de frères aveuglés, qui, comme des mouches inconscientes se laissent prendre trop souvent au miel empoisonné qu'on leur apporte du dehors, est grandement en danger, et notre impérieux devoir est d'ouvrir les yeux pour envisager et affronter encore une fois à travers les âges cette situation, en vrais bretons, c'est-à-dire avec le dédain vengeur des races fortes et l'âpreté de la résistance qui s'impose.

Or, telle est bien la raison d'être, tel est le but de notre Union Régionaliste Bretonne à laquelle aujourd'hui, votre vieille cité de LANNILIS veut bien accorder sa loyale et généreuse hospitalité. Et ce n'est point chimère, croyez-le bien, mes chers compatriotes, que de poursuivre un aussi noble but et un jour viendra, nous l'espérons bien, où sous la poussée quotidienne de nos efforts, la Langue de nos Pères, ne sera plus traitée en étrangère chez elle et en proscrie dans les Ecoles du Pays breton.

Mais les attentats et les mille machinations perpétrées chaque jour contre notre Bretagne en vue d'une outreucidante assimilation, ne se bornent pas à la persécution de notre langue nationale. Tous les moyens sont bons pour s'appliquer à tâcher de faire disparaître tout ce qui forme l'ensemble de ses traditions et de son caractère. On bafoue ses costumes et ses vieux usages ; on saisit toutes les occasions de la traiter en parent pauvre ; il n'est pas jusqu'à ses noms propres que l'on s'applique à défigurer ; et ce qui est navrant, c'est de voir chaque jour, nombre de nos compatriotes se faire avec une véritable inconscience, les complices de tous ceux, fonctionnaires ou étrangers, qui ne songent qu'à la déshonorer ou la détruire.

En ce qui concerne nos costumes nationaux notamment, un véritable vent de folie les fait de plus en plus disparaître tous les jours.

Est-ce seulement nous, patriotes bretons, que ces constatations douloureuses et une légitime exaspération poussent à déplorer ces choses ? — Bien aveugle serait celui, qui le voudrait croire. — Non ! ce sont les Maîtres de la Pensée française, qui, eux-mêmes, tiennent à le proclamer. — En voulez-vous un exemple ? Ecoutez cet éloquent passage du discours de réception de M. Abel BONNARD, faisant l'éloge, de notre regretté compatriote Charles LE GOFFIC, lors de sa réception solennelle à l'Académie française :

« Par un après-midi de dimanche, terne et doux, j'arrivai dans une ville où je m'étais promis de trouver la quintessence de la Paix et de la langueur bretonnes ; une grosse fête foraine la remplissait de son vacarme. Ce mécompte me causa d'abord un vif déplaisir, les voyageurs comme les amoureux ont leurs exi-

gences. Mais bientôt mon humeur tomba et je ne m'occupai plus qu'à observer librement le spectacle qui m'avait fâché tout d'abord. — Je dus convenir avec moi-même que nulle part je n'aurais pu trouver, une foule moins grossière que celle-là.

« Des bretonnes, en grand costume allaient et venaient ; plusieurs étaient jolies ; aucune n'était sans noblesse et je voudrais rendre exactement la nuance de leur expression. Ce n'était rien moins que de la mélancolie, mais plutôt une sorte de supériorité involontaire sur les circonstances.

« Ces femmes portaient les charmantes coiffes blanches qui sont là-bas répandues sur les foules comme les mouettes sur les flots. — Je reconnaissais celle de Tréguier avec ses deux barbes effilées ; celle de Morlaix dont la cuve enserre exactement le chignon ; j'admiraï surtout les deux anses, les deux arceaux de dentelles à peine rattachés au bonnet qui composent la coiffe ravissante de Saint-Thégonnec. — Cependant d'autres jeunes femmes avaient mieux aimé se mettre des chapeaux à la mode d'aujourd'hui. C'était leur droit. — Mais quelle figure faisaient ces tristes couvercles, invention d'une modiste provinciale, en comparaison des couronnes aériennes, chef-d'œuvre d'un art fini, qui semblaient avoir été posées par la main des morts sur la tête des vivantes ! Celles qui s'étaient ajustées selon la mode actuelle croyaient sans doute, s'élever ainsi dans la hiérarchie sociale et cesse, d'être des paysannes pour devenir des dames. — Or, c'était précisément le contraire qui arrivait ; elles semblaient déchuës d'une royauté mystérieuse, abandonnées par les fées et moi-même remarquant ce que chacune d'elles pouvait avoir de défauts physiques, j'exerçais involontairement sur ces bretonnes désagrégées (caricaturées), une critique qui n'aurait pas osé attaquer si directement, celles de leurs sœurs que protégeait à mes yeux, la majesté de l'ensemble où elles étaient placées. En regardant le contraste de cette coquetterie que le hasard faisait avec les anciens costumes, il me semblait que je voyais s'opposer, les pauvres fanfaronnades de l'individualisme moderne à tout ce qu'une tradition conservée assure à un être humain, fut-ce au plus ordinaire, de dignité, d'honneur, d'élégance, d'épanouissement véritable. »

Cet éminent Académicien n'est point le seul à juger ainsi nos costumes nationaux. Il n'est pas un dilettante, digne de ce nom, pas une personne ayant le sentiment du Beau et tant soit peu de goût, qui ne trouve aussi désolante qu'absurde, quels que soient les mauvais prétextes qu'on en donne, cette folie de l'abandon de nos costumes nationaux, alors que dans les grandes cités françaises, comme Paris, Rouen, Bordeaux, Nice, etc., il n'est pas une fête, pas une réunion où dès qu'ils paraissent, ils ne soient acclamés.

« Quand arriverons-nous donc à faire comprendre à nos compatriotes, écrivait dernièrement le très éminent sculpteur Arnel BEAUFILS, tout ce que renferme de distinction et d'élégance, les superbes costumes de nos populations, du Léon, de la Cornouaille et du Morbihan, à l'encontre des laids accoutrements des villes ? Il ne faut cesser de les supplier, pour le bon renom de leur Pays, de les porter fièrement, et de ne pas les reléguer dans leurs armoires pour se mettre soi-disant à la mode. Autant nos femmes et jeunes filles bretonnes sont jolies et attrayantes dans leurs costumes bretons, autant elles ne sont plus que des personnes quelconques se reniant elles-mêmes et reniant leur famille et leur Pays, dès qu'elles ont cédé à la sottise et malsaine hantise, de se déguiser à la mode parisienne et elles devraient être les premières à faire fi des multiples journaux de mode qui inondent et empoisonnent le Pays. »

Rien de plus désolant et de plus grave, écrit M. BAHON-RAULT, Président de la Chambre de Commerce de Rennes et de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Bretagne, que l'abandon et la disparition de nos costumes bretons. Ce n'est pas seulement une question d'Art ou de sentiment qui est en cause, c'est la santé morale du Pays qui est sacrifiée.

Les dangers de toutes sortes qui menacent notre PATRIE BRETONNE sont immenses et mille embûches se dressent chaque jour sous ses pas. — C'est à nous, ses fils dévoués, qui l'aimons de toute notre âme, qu'il appartient d'être sans cesse sur la brèche et de rien négliger pour la sauver.

Nous devons d'autant plus la défendre que tant qu'elle demeurera elle-même, elle demeurera aussi l'un des plus beaux joyaux de la France. C'est un devoir capital que nous ne devons jamais oublier. La Bretagne ne veut pas et ne peut pas périr (1).

M^{lrs} DE L'ESTOURBEILLON.

(1) Allocution d'ouverture du Congrès de l'U. R. B. à Lannilis (Finistère), le 5 septembre 1933.

LANNILIS

HISTOIRES ET DOCUMENTS

PROLOGUE

L'U. R. B., quittant le port de Saint-Nazaire vient, par une croisière hardie, évitant le port de Redon qu'elle a trouvé trop envasé, de franchir la Pointe du Raz et les passes dangereuses de l'Iroise, et d'aborder non loin de l'Aber wrac'h, sur une plage heureuse, dans un pays qui n'a pas d'histoire ! Exemple unique... et bonne fortune pour les Congressistes qui n'auront pas à subir cette année de la part du Secrétaire, l'inévitable fastidieux récit de faits lointains patiemment délayés dans un compendieux Rapport.

**

LANNILIS peut signifier l'église du monastère, ou l'église de la lande, sinon l'église elle-même exprimée par deux termes synonymes d'un âge différent (*Elan* signifiant temple). On trouve dans la commune : *Trefilis*, la trêve de l'église (paroissiale) et *Kernilis* (*Ker an ilis*) en indiquant la maison principale. Ce mot de *Lannilis* ne paraît d'ailleurs pas très ancien, pas plus que ceux de l'Aber wrac'h et de l'Aber beniget entre lesquels, comme l'a écrit M. DE LA BORDERIE, « est noyée cette curieuse langue de terre, cette fertile « péninsule de plus de deux lieues de long. » (1).

Au Moyen Age, on disait : *Plouediner* que les moines traduisaient en latin : *Plebs denarii*, la paroisse du denier (traduction aussi mauvaise que *Panisponsis* pour *Penpont*), car plusieurs auteurs bretons estiment que *diner* est une forme de *Tencenan*, ou *Tinider*, le saint évêque de Léon, qui aurait été le patron primitif de la paroisse.

(1) Hist. de Bret. I, 4, 22. — Bien que *Lan* semble indiquer une origine monastique, la paroisse de *Lannilis* comprenait une trêve : *Trefilis* et une maison principale : *Kernilis*. *Ilis* joue ici le rôle d'éponyme.

De même, pour l'*Aberwrach* (le havre de la Sorcière), on trouve dans un document latin du XI^e siècle, tout simplement : *Doenna* (le port très profond) et pour l'*Aber beniget* : *Bazlananda* (le port du genêt), on retrouve sur un petit ruisseau voisin le village de Saint-Jean-de-Bazlamant.

La paroisse de *Ploudiner* occupait jadis tout le territoire actuel de Lannilis et de Landéda, jadis sa trêve.

Une chapelle de Saint-Tavayoc, existait encore en 1630. *Tavayoc* pour *To Mayoc* n'est autre que *Saint-Méoc* que l'on retrouve dans Tréméoc, Lanvéoc, Guimaëc, Tremseuc, Plumieuc et Saint-Mayeuc. Pour quelques auteurs cette chapelle aurait été la paroisse primitive.

Le plus beau et le plus illustre fief mouvant de la vicomté ou principauté de Léon (qu'il ne faut pas confondre avec le *Comté*, appartenant au Duc de Bretagne) était la châtellenie du *Chastel*. Elle était au XVI^e siècle — et peut-être plus anciennement — partagée en trois membres : le *chastel* à *Brest*, beaucoup plus considérable que les deux autres, le *Chastel* à *Clédor*, enfin le *Chastel* de *Lannilis* : elle s'étendait sur plus de vingt paroisses, dont *Plourin*.

Le chef-lieu féodal était le château de *Trémazan* en Kersaint, trêve de Landunvez, en face l'anse de Portsall. Là, se dresse encore aujourd'hui l'énorme et antique donjon qui, malgré ses brèches et ses blessures, garde encore dans sa détresse une fière mine. Ses tours, ses murailles semblent remonter au XIII^e siècle; d'après maints auteurs, elles ne seraient qu'une reconstruction.

« Il est prouvé, écrit le chevalier de FRÉMINVILLE, qu'il existait « dans une époque très reculée, un château de ce même nom de « *Trémazan*. La légende de Saint-Tanguy nous en donne la certi-
« tude. »

Vous vous souvenez de cette vieille histoire du VII^e siècle.

Galonus, seigneur de *Trémazan*, père de Gurguy ou Tanguy et de Haude s'était remariée à une riche dame anglaise... et hérétique. Pour échapper à sa tyrannie, Tanguy alla se mettre au service du jeune prince Judual, alors à la Cour du roi français Childebert, depuis qu'il avait été dépossédé de ses états par Conomor.

Haude avait été demandée en mariage, mais la marâtre peu soucieuse de lâcher ses droits préféra la reléguer dans une sienne métairie où elle était occupée aux travaux des champs.

Tanguy revint deux ans après au château paternel, sans être reconnu de sa belle-mère et l'interrogeant au sujet de sa sœur Haude, il reçut la réponse qu'elle avait été chassée du château pour son inconduite et reléguée dans une ferme.

Trompé par cette calomnie et transporté de fureur, Tanguy rencontra bientôt sa sœur et la frappa mortellement.

ALBERT LE GRAND nous la montre ressuscitée, et l'hagiographie bretonne la représente portant sa tête dans ses mains. Elle mou-

rut, dit-on, le 18 novembre 545 et des miracles opérés à son tombeau dans l'église de *Landunvez* attestèrent sa sainteté.

Tanguy, pour expier son crime, se retira dans un bois qui porte encore le nom de *Coat Tangui* aux environs de Guipavas.

Suivant ALBERT LE GRAND, après une pénitence de quarante jours, Tanguy vint trouver saint Paul à son monastère de l'Île de Batz et y fut admis. Quelque temps après, lorsque le prélat fonda le monastère de *Ger ber*(1) à trois lieues au sud de Morlaix, il en confia la direction à Tanguy.

A la mort de son père, sur des terres reçues par lui en héritage, il éleva à son tour à la pointe du Bas-Léon un nouveau monastère où fut plus tard apporté le corps de saint Matthieu, dont il prit le nom.

TRESVAUX fixe la mort de saint Tanguy à 572. C'est de lui que les sires du CHASTEL prétendaient descendre et ils se plaisaient à en porter le patronyme. De fait en 1491, ils justifiaient de quatorze générations.

Le domaine de la Seigneurie renfermait deux autres châteaux : COETHARS en Plouarzel, près du Moulin du Pont du Chastel, au milieu d'un étang. LEVOR pense que les sires du Chastel habitèrent cette forteresse, dont ils gardèrent le nom, avant d'aller s'installer à *Trémazan*.

L'autre château dit : de la MOTTE TANGUI, était au faubourg de Recouvrance, en Saint-Pierre-Quilbignon, au haut de la rue *Toul al logoden*. Suivant quelques auteurs, la chapelle de N.-D. aurait été fondée dès 1386 par les seigneurs du Chastel qui en nommaient le prieur. Le château était « tout ruiné » ainsi que sa vieille tour, d'après un aveu de 1686.

Les seigneurs du Chastel prirent rang aux XIV^e et XV^e siècles parmi les barons de Bretagne, comme ils en avaient le droit, car si le château de *Trémazan* relevait de la branche cadette de Léon la plus grande partie de fiefs était alors dans la mouvance immédiate du duc de Bretagne, puis son Comté de Léon sous sa châtellenie de Lesneven. On sait la glorieuse histoire de la maison du CHASTEL dont le plus anciennement connu est Bernard, croisé en 1248.

C'est ensuite ce premier *Tanguy*, lieutenant général de Jean de Montfort, qui gagne la bataille de La Roche-Derrien, où Charles de Blois est fait prisonnier (1347), et la bataille de Mauron (1352). Son fils rendit les plus grands services au duc Jean V, pour lequel il ne craignit pas de rester en prison.

C'est Guillaume, chambellan du duc d'Orléans, et du roi de France Charles VI qui, le 19 mai 1402 accompagnait l'intrépide Guillaume de Barbazan à ce combat de Montendre entre sept

(1) *Ger Ber*, courte parole sans doute à cause du silence monastique devint plus tard *Le Relec* (les restes) lorsqu'y furent enterrés les héros d'un combat célèbre.

chevaliers français et sept chevaliers anglais, que dirigeait le sénéchal de Saintonge Jehan de Harpedanne à qui il succéda dans cette charge. Deux anglais s'étaient acharnés après lui, à la hache; il en fut délivré par Archambaud de Villars.

Deux ans plus tard, il secondait les amiraux bretons le sire de PENHOET et son fils, commandant la flotte française au terrible combat de Saint-Mathieu, où l'on vit ramener à Brest mille prisonniers anglais. Guillaume du Chastel se porta à son tour sur les côtes d'Angleterre, où il périt, percé de coups, à la bataille de Dartmouth.

Son frère puiné, Olivier, son héritier, capitaine de Dinan et de Brest lui succéda le 1^{er} février 1415 comme sénéchal de Saintonge et mourut en 1455.

Mais son quatrième frère *Tanguy* est bien plus célèbre. C'est le prévôt de Paris — qu'il conserva à la couronne en 1414 — c'est le grand maître d'hôtel du roi Charles VII qu'il emporta la nuit, à la Bastille pour le sauver d'un complot bourguignon. C'était le véritable chef des *Armagnacs*. VOLTAIRE, après SAINTE-FOIX, est à peu près le seul auteur à défendre la mémoire de Tanguy du CHASTEL de l'assassinat de Jean-sans-Peur au pont de Montreaux.

« Les historiens contemporains, dit-il, étaient tous bourguignons. » Tanguy mourut sénéchal de Beaucaire à 90 ans.

Son neveu *Guillaume*, fils d'Olivier, pannetier du roi Charles VII et écuyer de Louis XI, périt au siège de Pontoise (1441) après avoir défendu la ville de Saint-Denis, ce pourquoi le roi voulut qu'il y fut élevé dans l'église un monument où il était représenté couché, armé de pied en cap.

Un autre neveu *Tanguy*, frère de Guillaume succéda dans la faveur royale à son oncle qui, n'ayant pas d'héritier, lui enseigna l'art de la guerre avec les devoirs de la chevalerie. Il devint gouverneur du Languedoc. C'est lui qui, à la mort de Charles VII se chargea de régler les funérailles du roi, abandonné des courtisans et du Dauphin lui-même. Il ne fut remboursé que dix ans plus tard des 30.000 livres qu'il y avait employées.

Tanguy revint alors en Bretagne et fut chargé par le duc François II de régler ses différends avec Louis XI. Mais ne pouvant supporter la présence à la cour ducale, de la favorite Antoinette de Maignelais, dont il avait vainement essayé de provoquer le départ, il préféra retourner à la cour de France, et fut nommé gouverneur de Cerdagne et Roussillon. Blessé au siège de Bouchain, il mourut de la suite de ses blessures en 1477 et fut enterré par les soins du roi, dans une chapelle magnifiquement sculptée de l'église Notre-Dame de Cléry.

La famille du CHASTEL fournit encore un capitaine de Brest, *Guillaume* qui s'opposa en 1558 à une descente des Anglais.

Elle illustra également l'Église de Bretagne en lui donnant :

Christophe, évêque de Tréguier, 1466-1470; *Olivier*, évêque de Léon, 1506-1525, qui renouvela les statuts synodaux et embellit

les demeures épiscopales et une autre Olivier, abbé de Daoulas en 1550.

En 1671, la famille du CHASTEL s'est fondue dans celle RIEUX : la terre, baronnie et châtellenie de *Trémazan* passa aux *Scépeaux*, *Gondi*, enfin aux *Gontrant-Biron* qui la possédaient en 1780. Elle portait : *Fascé d'or et de gueules de six pièces* avec la devise : *Da vad e teui* que l'on peut lire sur une petite chapelle neuve aux environs du phare de *Corsen*.

LANNILIS, a écrit M. COUDURIER est ce qu'on appelle un gros bourg breton avec une population agglomérée d'environ mille habitants sur plus de 3.000 que compte la paroisse (1).

« Toute cette commune écrivait MARTEVILLE en 1810, comprise entre l'Aber Benoit et l'Aber Wrac'h présente un aspect frais et varié : les terres y sont fertiles et bien cultivées grâce au goémon récolté en abondance. Chaque année elle exporte plus de 3.000 hectolitres de blé.

C'est aujourd'hui, continue M. COUDURIER, un centre agricole important dont le marché hebdomadaire et les foires mensuelles sont très fréquentées. Le pardon du 8 septembre est un des plus célèbres du Bas-Léon.

L'église paroissiale sous le vocable de Saint-Pierre n'a rien de remarquable. Dans le cimetière, adossé à l'église se voit le tombeau de l'un des seigneurs de *Coum* ou du *Coum*, François, seigneur de Kerangars. Sa statue gisante, armée de toutes pièces, est appuyée la tête sur un suaire tenu par deux anges, les pieds sur un lion; à côté, son épée et sa dague.

On ignore dit FRÉMINVILLE, la date de la mort de François de *Coum*, mais son nom figure dans une montre de 1534. Le monument provient de la petite chapelle du *Coum* actuellement démolie.

A une demi-lieue du bourg de LANNILIS se trouvait la chapelle abandonnée de *Saint-Tarioc*, évêque armoricain, fils de Restitue et de Sainte Léomanie, et frère de plusieurs saints bretons presque inconnus; disciple de saint Patrice, il le seconda dans l'évangélisation de l'Irlande, où il est honoré (2).

Santarioc, dit M. LOTH, est probablement *Saint-Darioc*, analogue à *Darioc*, nom d'une sœur de *Saint Patrice* (3). Elle renfermait de charmants vitraux avec écussons armorisés ainsi que le tombeau de Missire Olivier, docteur en théologie, aux curieuses sculptures du XVII^e siècle.

Près de la route de Brest, coule dans un site ravissant la fontaine de *Saint-Troubéron* consacrée jadis, dit-on, au culte druidique, et maintenant à *Notre-Dame*.

Non loin du bourg, dans un tumulus fouillé en 1875, on a découvert un dolmen de 3 mètres de long renfermant avec des

(1) L. COUDURIER, De Brest à la Côte.

(2) GABORY. — *Saints bretons*, 20 janv.

(3) LOTH. — *Saints bretons*.

fragments de bois de chêne une serpette de bronze et un vase de terre rouge.

Enfin, il devait y avoir une chapelle à *Kernilis* (sauf erreur pour *Lannilis*), puisque *MARTEVILLE* nous en signale le clocher renversé par la foudre et réparé avec les pierres de l'ancien château de *Carman* (*Kermavum* ou *Kermavan*) dont il restait encore des restes de mur et une tour en 1810. Cette seigneurie avec Haute Justice qui s'exerçait sur la paroisse de *Plouguerneou*, après avoir appartenu aux seigneurs de ce nom, fut érigée en marquisat en 1612 en faveur de *Charles de Maillé*, seigneur de *Carman*, d'une illustre maison alliée à celle de *Rohan* et de *Luxembourg* qui portait la devise : *Dois arauc* : elle appartenait en 1788 à *M. de Gontaut*, duc de *Biron*.

Mais les plus anciennes et illustres maisons nobles de la paroisse sont le château de *Kerouaz* ou *Kerouartz*, belle habitation du XVII^e siècle appartenant à *Hervé*, chevalier, seigneur de *Kerouartz* en 1360 (et qui n'a cessé d'appartenir à la famille) et le manoir de *Kerdrel*.

Il faut encore citer *Kercabu*, à *Guyon Bellingant* de *Kevebic* en 1400, — *Kercabu*, — le *Coum* et *Kerangars* — *Kerousiou*, *Mescom*, *Mescuradec*, *Rascol*, *Roualze*, *Treffilis* et *Trezel* (1).

LANDÉDA. — Cette paroisse a été tirée de celle de *Lannilis* : on la rencontre vers l'an 1200.

Comme l'a fait remarquer *M. DE BLOIS, OGÉE* dans son *Dictionnaire* indique la chapelle de *Brouennou* comme succursale de l'église de *Landéda*, après avoir cité *Brouennou* comme paroisse de 460 habitants, dont les femmes cultivaient les terres, et avec : la maison noble de *Lanven*. C'est sans doute, au cours de l'impression du *Dictionnaire* que *Brouennou*, dont la chapelle est donnée ailleurs comme église paroissiale primitive de ce petit pays, fut absorbé par *Landéda*.

LANDÉDA était jadis sous le vocable de *Saint-Téda* (ou *Congat*), nom que l'on peut rapprocher de celui du prêtre *Tedei*, du Cartulaire de *Redon* (860) et de *Saint-Tyden*, appelé *Tydie* par *REES*, honoré en *Glamorgan* au pays de *Galles* (2).

L'église renferme le tombeau de *Simon de Tromeneo*, chef d'aventuriers pendant la Ligue, qui rançonna royalistes et ligueurs et ravagea les terres de l'évêché du Léon. Français de *Kermavan*, seigneur dudit lieu en *Lannilis* (sans doute), le provoqua en champ clos, mais fut tué.

Tromeneo n'obtint son pardon qu'à la condition de faire ériger un monument expiatoire dans la chapelle de son propre château où *Kermavan* avait été inhumé (3).

(1) *OGÉE*. — *Dictionn. de Bretagne*.

(2) *LOTH*. — *Saints bretons*.

(3) *L. COUDURIER*, op. cit.

FRÉMINVILLE nous en a laissé la description :

« A un demi-mille de *Bellevue* est l'ancien manoir féodal qui tombe aujourd'hui en ruines. C'est un édifice gothique du XV^e siècle qui avait une cour fortifiée avec un portail défendu par une tour. Au bout de la belle prairie adjacente au manoir, on trouve la chapelle dans laquelle est un tombeau très remarquable, celui de *François de Kermavan* tué en 1600. C'est un sarcophage de granit sur laquelle (*sic*) est sculptée d'une façon très grossière la statue du gentilhomme.

« Il est représenté revêtu de son armure ; sa tête est nue ainsi que ses mains qui sont jointes. Son casque, dont la visière est close, et ses gantelets sont posés à son côté droit ; sa longue épée est placée du côté gauche. Il a les pieds appuyés sur un lion. Mais ce qu'il y a de fort bizarre, c'est que l'artiste inhabile, incapable apparemment d'exprimer le raccourci des pieds d'un personnage vu de face, les a représentés tous les deux de profil et tournés du même côté. A chaque extrémité de la pierre supérieure, écusson armorié où les armoiries de la famille de *Kermavan* ou *Carman* sont écartelées avec ses alliances. De chaque côté de l'inscription de la tête on lit : *Tombeau de François, jeuneur de Kermavan tué en 1600. — Noble homme Guillaume Simon, s^r de Traumeneo fit faire ce tombeau. Dieu lui face pardon. 1602.* »

FRÉMINVILLE parle encore d'une momie placée dans le reliquaire du cimetière de *Landéda*.

« Elle s'est conservée d'elle-même, écrit-il, ce qui est fort singulier, vu l'humidité du climat. Des vieillards se souvinrent que c'était le cadavre d'une femme morte à cent ans après une vie d'une dévotion exemplaire : cette conservation fut regardée comme un miracle par les habitants qui révérent son corps comme les reliques d'une sainte. »

LANDÉDA doit surtout son importance au port de *l'Aberwrach*, le centre le plus intéressant et le plus peuplé de la paroisse.

« *l'Aberwrach* écrit *M. COUDURIER* (le havre de la fée), c'est le port breton dans toute sa sauvage beauté et sa splendide nature. »

Cette mer n'est pas celle que l'on voit partout ailleurs sur nos côtes de Bretagne. Elle a son aspect tout spécial dans les sombres coupures de roches noires sur lesquelles aux flux, elle vient se jeter en lançant très haut ses écumes avec de sourdes colères. Cependant le port de *l'Aberwrach* fut toujours tenu en haute estime par les marins bretons.

Le duc *Jean IV* fit tous ses efforts pour stimuler en Bretagne l'industrie et le commerce : ils ne furent pas sans résultat. Malgré les troubles de son règne, le commerce si longtemps accablé par les désastres de la guerre de *Blois* et de *Montfort* se réveilla peu à peu et arriva à reprendre dans les principales villes une notable activité.

Mais ce qui est plus curieux et plus significatif, c'est l'activité commerciale qui anima tous les ports de la Bretagne.

M. DE LA BORDERIE eut entre les mains deux feuillets d'un livre de compte d'un receveur ducal du Léon, pour 1393-1394, notant le mouvement des ports pendant les mois de mars, avril et début de mai. Le document mentionne comme centres commerciaux tous les ports de cette côte en commençant par l'Aber « Groc'h » (dont le port de Paluden au nord de Landéda est le point central et qui depuis le X^e siècle jusqu'au XVI^e siècle a été le havre le plus fréquenté de cette partie de la Bretagne), pour se terminer par Saint-Mahé de Finistère, alors place de commerce et de navigation plus important que Brest. Le receveur mentionne ensuite l'Aber Biniquet Portsall, Argenton, l'Aber Ildut et le Conquet.

De tous ces ports s'élançait incessamment des navires de toutes sortes, soit des *vessels* — bâtiments ronds, commodes pour la charge, — soit des *escafes* — bâtiments allongés pour la course.

On voit sortir de l'Aber Groc'h : le Saint-Nicolas, *escaffe* et le Saint-Antoine, *vessel*; de l'Aber Beniquet, le N.-D. de Penfenten, *escaffe*.

Ces navires vont d'habitude, soit vers l'Angleterre, soit vers Bordeaux, y portant des produits bretons, des blés, surtout, du froment, des fèves, des porcs vivants, des tonnes de poisson sec, des suifs, des cuirs, de la viande salée. Ils rapportent inévitablement et toujours, du vin et à peu près rien autre chose. Les voyages durent de vingt à cinquante jours — la moyenne est de cinq semaines, — et à peine arrivés, les navires repartent (1).

Ce port, écrit encore M. COUDURIER, est encore considéré par les marins comme l'une des meilleures relâches du littoral breton. Même, lorsqu'il fut question de créer Brest-Transatlantique, des navigateurs prétendirent que les ingénieurs feraient bien mieux d'étudier les abris sûrs de la rade magnifique de l'Aber Wrac'h.

L'atterrissage est apuré par un système complet de balises, d'amers et de feux dominés par l'immense phare de l'Île Vierge, le plus haut du monde et l'un des plus puissants, inauguré le 1^{er} mars 1902.

Il s'élève à cent mètres au-dessus du niveau de la mer, et j'ai dû jadis, en escalader en courant les 363 marches dans le vide pour ne pas manquer le bateau qui m'y avait déposé un instant.

Nice a sa *Brie des Anges*; l'Aberwrac'h son *Hôtel des Anges*, primitivement installé dans les ruines de N.-D. des Anges, couvent de Récollets fondé en 1507 par Anne de Bretagne. On y remarque un ancien puits aux curieuses sculptures, un verger d'une merveilleuse fertilité et la fontaine de saint Antoine, invoqué contre les douleurs rhumatismales.

L'entrée de l'estuaire de l'Aber Wrac'h était autrefois protégée par le fort de Cézou. Une balise fut élevée sous Louis XV pour indiquer l'entrée du port : on y lisait l'inscription suivante :

REGNANTE LUDOVICO XV, N.-D.-D. DUCE DE PRASLIN GALLIÆ RES MARITIMAS ADMINISTRANTE, D. R. J. DE ROQUEFEUILLE MILITIAE BRESTENSIS ET REGIS CLASSIS PRAEFECTUS ET D. S. DE CLUGNY, REGIS A CONCILII ET LIBELLIS SUPPLICIBUS JURI NECNON AERARIO MARITIMO IN ARMORICA PRAEFECTUS HANC PYRAMIDIS MOLEM PORTUM NAVIGANTIBUS INDICANTEM ERIGI JUSSERUNT CURIS D. DE KERQUELEN INTER REGIS NAVIUM DUCES A. D. 1769.

Cette balise fut détruite en 1790.

Lorsqu'en mois d'avril 1694, Louis XIV fut informé secrètement que les Anglais et les Hollandais avaient équipé une flotte formidable en vue d'une descente en Bretagne, il chargea Vauban de la défense.

Celui-ci fit garnir le front de mer de l'Aberwrac'h à Crozon. Sa précaution n'était pas inutile; je vous ai raconté au Congrès de Crozon le combat du 17 juin 1694 et comment les douze cents Anglais débarqués à Camaret furent assommés, à coups de *pen-baz*, par les Bretons. C'est à Vauban que l'on doit le fort de Cézou actuellement déclassé. En cette année de son centenaire, saluons cet homme de génie dont le nom comme le souvenir se retrouvent sur toutes les frontières françaises.

A cette époque l'Aberwrac'h voyait parfois cent caboteurs dans son port. A la fin du Premier Empire, la puissance maritime de la France était anéantie, les navires de commerce n'osaient plus sortir de crainte d'être capturés par les Anglais.

Les marins français équipèrent des bateaux de course, se placèrent sous la protection des ports fortifiés et se mirent à capturer des navires de commerce anglais.

L'Aberwrac'h protégé par son fort devint, comme jadis Saint-Malo, un véritable nid de corsaires. Les exploits du *Corsaire Noir* et de *La Junon* sont restés célèbres dans le pays.

Les Anglais se décidèrent à agir : des navires de guerre arrivèrent en vue de l'Aberwrac'h dans le dessin de le bloquer. La flotte anglaise essaya plusieurs fois de s'emparer de Cézou. Des chaloupes chargées de soldats s'avançaient vers le fort, mais le tir des garde-côtes les éloignait toujours.

Une nuit cependant, ils furent sur le point d'aboutir, grâce à l'obscurité, ils parvinrent à s'approcher à quelques centaines de mètres du fort. Mais découverts par le bruit des rames, ils sont criblés de boulets; ils tentent alors de débarquer sur la côte sud du fort.

Le bruit de la canonnade a été entendu aux environs. Le tocsin sonne à Landéda : les hommes restés au pays après la grande levée de 300.000 hommes accourent armés de fusils et de fourches. Les Anglais s'empressèrent de se retirer.

Ils prirent leur revanche les jours suivants en attaquant dans le port du *Corréjou*, sur le littoral de Plouguerneau un petit navire de guerre français, le *Printemps* et une douzaine de navires de commerce.

(1) LA BORDERIE, Hist. de Bret. IV 128-129.

Le combat fut meurtrier, le commandant FOURNIER, du *Printemps*, tomba bientôt mortellement blessé et plusieurs marins furent tués de part et d'autre. Les Anglais réussirent à capturer les navires de commerce dont les équipages se sauvèrent à la nage.

Au début de ce siècle le port de *Paluden* en *Lannilis*, à l'intérieur des terres ne voyait plus guère que 40 ou 50 bateaux chaque année. A l'*Aberwrac'h* la moyenne était de 150 navires entrant et sortant.

Au milieu de la rivière dort sur ses amarres l'*Obligado*, vieux brick, annexe de l'Ecole des Mousses de Brest et dont le nom rappelle la victoire de 1845 sur les troupes de Rosas, dictateur de la Plata. Il sert de bateau de ravitaillement aux torpilleurs.

Sur la rive droite, l'autre côté, s'élevait au dire des anciens auteurs une des grandes villes de la légende bretonne, la vaste et opulente cité de *TOLENTE* (Toul Hent) parce que, dit *FRÉMINVILLE*, elle était bâtie sur le rivage de la mer au bord du canal étroit qui sépare le continent de la petite île d'*Hent*, située en face. C'était une des places maritimes les plus commerçantes de toute l'Armorique. Elle fut pillée et rasée par les Normands en 875.

Elle était reliée, dit-on, à la ville d'*Ys* par une ancienne voie romaine défendue par des postes dont on retrouve la trace : le manoir de *Trouzilit Castel Huel* près du bourg de *Coëtmeâl*, ar *Vourien* en *Milizac*, *Bohars ar C'hoat*, *Castellou* en *Lambézellec* — *Castellou* près *Brest* et à *Lanvéoc*, enfin, le château de l'*Aber* dans la presqu'île de *Crozon*.

On a découvert du même côté à *Coz Castel Ac'h*, des vestiges romains avec briques et les traces d'un *Oppidum* celtique.

Si *LANNILIS* n'a pas d'histoire, elle a été le berceau de nobles familles qui, par une rare exception, subsistent encore, et elle a vu naître des célébrités.

La famille de *KEROUARTZ*, originaire dudit lieu en *Lannilis* et qui porte : une roue de sable accompagnée de trois croisettes de même est de très ancienne extraction.

Nos annales mentionnent *Macé de Kerouartz*, dont le nom et les armes se voient au Musée de Versailles comme ayant participé à la Croisade de 1248. Il est difficile de savoir si c'est lui ou un de ses ancêtres qui eut l'honneur, attesté par les titres de sa famille, d'avoir été chargé de la conduite de toutes les munitions et machines de l'armée des croisés. En souvenir de cette mission, ou de ses exploits à l'assaut de quelque forteresse, il aurait chargé son écu d'une roue à cinq rais.

Il y a apparence aussi que l'écuier *Jennequin Hérouard* qui combattit en 1251 du côté des Anglais, au combat des *Trente* était de la même famille.

Nous avons vu *Hervé*, chevalier, seigneur de *Kerouartz* en 1360. — que je vous ai signalé parmi les compagnons de *Sylvestre Budes* au combat des *Treize*. Il mourut le 15 mars 1396.

La filiation de la famille s'établit régulièrement depuis cet illustre personnage.

Il laissa *Hervé* qui accompagne *Olivier du Chastel*, *Jean de Malaussy* (*Maulny*) et l'amiral de *Penhoët*.

François de Kerouartz devenu chef de famille à la mort de son frère *Jean*, rendit en 1500 un aveu pour le manoir de *Kerouartz* au dauphin *Henri* (plus tard *Henri II*), duc de Bretagne. Il épousa en 1523 *Marguerite du Poulmic*. Un de ses descendants, *Alain*, épousa *Isabeau du Chastel* en 1579.

Paul-François-Xavier, fils de *Jean II* du nom et de *Jeanne du Lys*, était frère utérin du marquis de *Kercado* et *Molac*, par suite du premier mariage de sa mère avec *François le Sénéchal de Kercado*. Comme deux de ses demi-frères, il porta le titre de marquis que lui conféra *Louis XIV* en récompense de sa belle conduite aux sièges d'*Epinal*, de *Chatté* et de *Bont* sous les ordres de *M. de Vauban*. *Cornette blanche*, général des dragons de France au siège de *Wesel*, sous-lieutenant de la compagnie des chevaux légers de *Mgr le Dauphin*, il assista aux sièges de *Gand* et d'*Ypres*; capitaine des chevaux-légers du *Berry* (1690) il se distingua à *Fleurus*. Maintenu chevalier à la Réformation de 1669, il épousa en 1703 *Louise-Anne Dauret*, fille de *François Dauret*, Sgr de *Saint-Valérien* et *Rieux*.

— *Jacques-Louis*, fils d'*Alain*, né à *Morlaix*, mort à *Guingamp*, sous-lieutenant au régiment de *Royal Infanterie*, capitaine, puis colonel de cavalerie, chevalier de *Saint-Louis*, réunit sur sa tête les droits des maisons de *Kergroadez*, du *Chastel*, de *Kerlec'h* et *Kergoët*.

Il eut trois frères.

— *Louis-Marie-Joseph*, officier de marine, doué d'une force herculéenne, résista seul à une émeute sur un vaisseau... de *Saint-Domingue*.

Requis par les paysans vendéens pour les commander, aide-de-camp de *Bonchamps*, il fut fait prisonnier par les Bleus. Transféré au Temple, il fut libéré grâce à l'influence de *Joséphine*, femme du premier Consul, et mourut à *Brest* en 1825.

— *François de Kerouartz* vit sa carrière brisée par la Révolution.

— *Claude-François*, chevalier de *Malte* en 1777, fut une victime de *Quiberon*.

L'U. R. B. s'honore de compter parmi ses Membres le Marquis *Owen de Kerouartz*, Député de *Guingamp*.

Dom Jean-Maur AUDREN DE KERDREL naquit vers 1651 à *Lan-dunvez*, d'une famille originaire de *Lannilis* dans laquelle écrit *LEVOT*, l'amour de la science est héréditaire. Il fit profession à l'abbaye de *Saint-Melaine* de *Rennes* le 17 janvier 1669 et fut ensuite nommé prieur de *Landévennec*. C'est à cette époque que

Mgr de Coëtlogon, évêque de Quimper lui conseilla de publier une nouvelle *Histoire de Bretagne*.

Il songea à ce projet lorsqu'il fut deux ans plus tard nommé prieur de Redon et choisit à cet effet quatre jeunes religieux dont : Don LOBINEAU. Le Père Audren, qui avait été nommé abbé de Saint-Vincent du Mans en 1693 eut la joie de voir l'*Histoire de Bretagne* terminée en 1707. En 1717 il proposait à d'Aguesseau le plan d'une nouvelle édition de la *Collection des Historiens de France* de DUCHESNE, dont la direction devait être confiée à Dom MARTÈNE. Elu prieur de Marmoutiers en 1723, Dom AUDREN y mourut le 7 avril 1725 laissant la réputation méritée d'un savant aussi modeste que laborieux.

Les Redonnais ne peuvent oublier que le général de KENDRELL, sénateur du Morbihan fut pendant de très longues années le Président vénéré de l'*Association des Anciens Elèves du Collège*.

Il conviendrait de citer aussi le nom de Dom Michel LE NOBLETZ, originaire de Plouguerneau, canton de Lannilis. Mais nous ne voulons pas par quelques lignes sommaires effleurer la biographie du grand missionnaire, qui, comme le P. MAUNGIR, son successeur, mérite une *Histoire*.

Guillaume LEJEUNE, né à Lannilis en 1735, mourut le 28 mars 1807. Recteur de *Plougoulm*, Membre de l'Académie Celtique, il a laissé des « *Canticou spirituel* » jouissant d'une grande réputation due à des images saisissantes et à une grande richesse de poésie. On cite le *Cantique à Saint Laurent*, où il a traduit la célèbre antienne où le martyr sur son gril raille son bourreau.

Claude LA LAE naquit au *Gorreker Koum* de Lannilis le 8 avril 1745 d'une famille de riches cultivateurs et fut envoyé par eux au Collège Saint-Pol. C'est le type du « julot ». Il se distingue bientôt par son goût pour la versification bretonne. Mais la tournure satirique de son esprit et ses allures légères lui firent bientôt prendre en dégoût la vie ecclésiastique à laquelle on l'avait destiné. Il fut reçu avocat à Rennes en 1765. Il embrassa dès leur apparition les idées révolutionnaires et fut nommé juge au tribunal civil de Landerneau. Il mourut le 11 juin 1791.

Du recueil de poésies élégiaques bretonnes qu'il nous a laissé, a écrit M. DE LA VILLEMARQUÉ, l'une des deux principales pièces est imitée du *Michel Morin*, français. C'est l'oraison funèbre du grotesque personnage par un curé que l'auteur a voulu rendre non moins grotesque et qu'il appelle DOM SANN. La seconde pièce est le récit de la mort du *chien du recteur de Lannilis*. On y trouve quelque sel, mais ces farces sont trop longues de moitié : elles sont écrites dans le jargon du temps, bien que l'auteur sût bien le breton.

Les poésies françaises de LE LAE sont mieux écrites, mais elles ont moins de verve.

Pour le fond, c'est de la politique de la pire espèce.

Les Bretons y sont représentés comme des imbéciles que leurs recteurs trompent et terrifient par des absurdités. C'est, on le voit, le même esprit qui a inspiré, de nos jours, *La Terre des Prêtres*.

Souhaitons à LANNILIS qui reçoit aujourd'hui l'*Union Régionaliste Bretonne*, de poursuivre la vie heureuse des peuples qui n'ont pas d'histoire. Puisse-t-elle fournir encore à la Bretagne des historiens consciencieux et des littérateurs imprégnés du véritable sentiment breton.

J. DE GUENYVEAU.

SON LANNILIZ

E Lanniliz me a zo ganet
O kear santel a vro Leon,
O parrez va hendadou karet,
Te eo rouanez va c'halon;
An neb a gar a yelo da Vourdel,
Da Vrest, da Baris, da Vro-zaoz.
Evidoun-me a fell d'in mervel
E Lanniliz, bro va zad koz.

Eur gouriz mor a deu da walc'hi
Ha da drempa hon douarou.
Pa vez gourlen, na pebez dudi
Teuler eur zell war hon aochou
Gwelet Plougerne ha Landeda
Ha Treglonou o zreiñ en dour.
Pa deu an heol warno da bara
Oh! na skedusa mellezour.

Hon douarou dalc'hmat labouret
Zo karget a zanvez bara.
En dro d'ezo kleuziou alaouret
Ha koajou eus ar re gaera.
Hon tour uhel ha dantelezet
Gwelet a zek leo divar-dro
Hon iliz vras ker bras kizellet.
Nag out koant, Lanniliz, va bro!

Rak da gened me gar daoulina
E skeud ar gwez hag ar bleuniou.
En iliz vras da zul o kana
Me gar klevet mouez an ogrou.
Divar an tour gwintet en uhel
Me sonj d'in klevet alies
Ar c'hillog o kana en avel
Lanniliz karet, e barrez.

Daikan

O va farrez venniget
Lanniliz ra vezo meulet
Me a zavo bemdez va mouez
Evit kana ken a zonno
Gloar da Lanniliz, va bro!

SUGGESTION DU COMITÉ DE PRÉSERVATION DE LA LANGUE BRETONNE DE L'A. B. (Comité présidé par M. F. VALLEE)

Lors de la réunion de l'Association Bretonne à Saint-Brieuc, en juillet dernier, plusieurs Congressistes, parmi lesquels MM. François Vallée, René de Laigue, du Cleuziou, Comte de Gouyon, Dir-na-dor, Boschet, ont décidé à la suite de la séance de langue bretonne, de remettre sur pied le Comité de Préservation du breton, qui, avant la guerre et sous la direction de M. Vallée, exerça une si heureuse influence sur le mouvement et la propagande bretonne. Tous les ans, en principe, un Bulletin spécial publiait un Rapport, donnant d'une façon aussi succincte que possible, un tableau du mouvement breton, dans le courant de l'année.

Depuis la guerre et même auparavant, chaque société bretonne dresse le tableau de ses propres travaux, sans se soucier de l'œuvre du voisin. Or, rien ne semble plus utile que d'établir un lien entre les diverses sociétés et les groupements bretons. L'Association peut présenter les volumes de sa collection, allant de 1896 à 1908. On peut y voir le rôle du Comité de défense de la langue bretonne ou plutôt de la préservation. Il a secondé les efforts bretonne ou plutôt de la préservation. Il a secondé les efforts produits en tous sens.

L'organisme était fort simple : pas de statuts, mais un secrétaire, M. Vallée et quelques amis. M. Vallée se tenait en contact avec sociétés ou individualités militantes et résumait ainsi qu'il a été dit, leur travail. L'A. B. publiait un rapport dans ses Mémoires, en une pagination spéciale qui était ensuite tirée séparément et répandue pour la propagande, aux frais de l'A. B.

Aujourd'hui, on demande de faire revivre ce Comité. M. Vallée en garderait la présidence, mais il faut à ses côtés, un collaborateur. Ce Comité se réunirait une fois par an, à l'occasion du Congrès de l'A. B. ; à Redon par exemple, l'an prochain.

Le Gorsedd et Armorika, en leur réunion de Piestin ont nommé leurs délégués, le soussigné pour les bardes et le docteur Ovate Menguy pour Armorika.

La même démarche est tentée cette semaine, au nom de l'A. B., près du Bleun Brug de Pont-l'Abbé, et le sera près des Associations telles que l'Entente entre écrivains bretons, l'Emgleo Saint-Illud et les diverses sociétés créées pour l'édition des livres bretons par Loëz HERRIEU ou DIR-NA-DOR.

Le grand but de ces réunions annuelles, de ces conférences, de ces échanges d'observations ne concerne pas autant l'unification de la langue écrite et enseignée, que son enseignement lui-même, toujours possible en tout état de cause, avec les instruments que nous avons en mains et qui, malgré quelques diversités de second ordre, se réclament tous de la réforme de LE GONNEC. Il s'agira surtout de veiller à conserver, dans l'Ecole Libre, Ecole que tant de fois on nous a déclaré nous être acquis, les positions que nous y avons, à en conquérir d'autres, à être à même de ne plus nous rencontrer avec le *symbole*, employé par des prêtres, à l'heure qu'il est, alors que l'opinion bretonne l'attribue, injustement aux seuls frères. Hélas!

En second lieu, il nous faut veiller avec soin à l'œuvre parfois bretonne d'un certain nombre de maîtres laïques réunis autour d'Ar Fulz. Nous ne devons pas oublier d'être justes à leur égard, en nous entendant avec eux sur ce point chaque fois qu'on le peut, sans courir le risque de favoriser les révolutionnaires. Entre ces écueils, il faut toute la délicatesse bretonne!

**

Chaque année, l'Association Bretonne donne des prix aux écoles libres, en Cornouailles, Léon et dans la partie trégorroise du Finistère, où dit le proverbe est parlé le meilleur breton qui soit en Bretagne. Elle établit pour cela des concours. M. JÉZÉGOU, recteur de Plabaznatec, est depuis 1895 le héraut de l'A. B., qui créa son Comité de Préservation cette année-là même.

M. JÉZÉGOU, après guerre, dès qu'il put s'attacher de nouveau à son travail, Vannes 1920, Pont-l'Abbé, Quimper, fut prié par l'A. B. de donner un bref aperçu de ce qui avait été fait dans les dernières vingt-cinq années et c'est là le dernier « Rapport du Comité de Préservation » paru dans le bulletin de l'Association Bretonne de 1924.

M. JÉZÉGOU continue d'ailleurs une œuvre sacrée. Quarante-neuf écoles ont concouru dans le seul Evêché de Léon nous fait savoir M. DU CLEZIOU, et le tout sous la direction de M. JÉZÉGOU. On en trouve la liste dans le dernier numéro de Feiz-ha-Breiz.

Le journal Breiz nous dit que trois écoles : Noyal, Gwern et Pléven, ont concouru pour la compétition instaurée par les Instituteurs des Ecoles de Vannes. Peu de résultats! nous avouait Lœiz HERRIEU, dont la Revue, menée avec la collaboration de André MELLAC, « Dihunamb » est vraiment le seul organe propre à maintenir l'esprit breton, dans le Vannetais.

A Rennes, l'œuvre de M. DELAPORTE, étudiant diplômé d'études celtiques, achevait, il y a quelques jours, la publication de ses prix, dans les journaux bretons. Entre les seules écoles chrétiennes de Saint-Gozsec et de Spezet, cet étudiant breton et sa revue « Ober », ont distribué 500 francs de prix en tout.

A Châteauneuf-du-Faou, la revue « Gwalarn », dirigée par Roparz HEMON a distribué pour 140 francs de livres.

Au Gorsedd de Plestin, les Bardes ont aussi accordé sous la présidence de TALDIR, des prix pour les concurrents de lectures et de récitations d'Histoire bretonne. Nous devons dire que le laurier a été remporté par les petites filles de Spezet, accourues au nombre de six-sept. On eut souhaité les Plestinois mieux préparés. Nous ne dirons rien du merveilleux succès d'enseigner qui fait toucher du doigt la spiritualité de ce breton que l'on trouve lourdaud, quand il s'explique dans une langue acquise(1).

M. l'abbé PERROT, recteur de Scrignac a toujours la première place parmi les apôtres de la Langue. Célébrons également, le nom d'Eugène LE MOAL, harde Dir-na-Aor sans oublier ses amis. Ils sont arrivés dans l'Evêché de Saint-Brieuc, à faire lire le breton, dans nombre d'écoles chrétiennes. On peut voir le tableau des Ecoles de ce genre qui ont subi l'examen du certificat d'études portant sur la lecture du breton, la récitation d'une fable et la traduction thème et version. Les examinateurs étaient des membres du clergé local et quelques laïcs collaborateurs de Breiz. Consulter les numéros des 2, 15 et 18 juillet. Exactement, 346 enfants ont été touchés par cet enseignement, en regard de 117 l'an dernier.

Honneur à Dir-na-dor!

Je voudrais bien savoir également l'état de l'enseignement du breton dans nos collèges et nos séminaires bretons. Espérons que l'an prochain, il nous sera plus facile de renseigner là-dessus.

Car, en donnant l'éveil au Comité de Préservation fondé jadis par l'A. B., on resserre encore les liens existants jadis entre chaque société, en même temps que l'amour du pays, à l'état peut-être trop latent, dans bien des cœurs. Il n'est pas question de domination d'un groupement l'un sur l'autre, ni d'empiètements. Ce qu'il ne faut pas, c'est qu'à l'état de vases étanches, ces sociétés restent dans l'ignorance les unes des autres, sur ce qui a pu être fait d'autre part par le prochain pour le progrès du relèvement. Ainée de toutes les Associations bretonnes, l'A. B. demande qu'on veuille bien accepter son vieil instrument de travail, capable toujours de recueillir le fruit le meilleur du travail de l'année, ce qui compte pour les vrais fils de Basse-Bretagne.

Nous vous demandons donc une adhésion et la nomination de l'un de vos dévoués membres pour se tenir en correspondance avec le soussigné et assister pour défendre votre point de vue, envisager les mesures à prendre à la séance annuelle, offerte par l'A. B. au Comité de Préservation de la Langue bretonne.

Léon LE BERRE,

délégué du « Gorsedd » au dit Comité.

(1) Tous les ans, sauf en 1933, l'U. R. B. a eu elle aussi ses Concours de Breton, toujours appréciés. Un sujet, — prose ou poésie — est indiqué en mars aux concurrents bénévoles dont la moyenne est une trentaine chaque année.

L'ÉTAT FRANÇAIS CONTRE LES NOMS DE FAMILLE

L'altération des noms de familles est un phénomène qui n'est pas récent. Quand on consulte les riches dépôts d'archives de Bretagne on le trouve dès le XV^e siècle, notamment dans les archives seigneuriales parce que les greffes et les offices furent envahis par des scribes de nationalité et de langue françaises. Il semble en effet, qu'il y ait pour une personne de langue française, impossibilité à comprendre l'harmonie des sons de la langue bretonne, incapacité de les traduire.

C'est ainsi que le Français ne peut pas se résoudre à employer le K qu'il remplace par QU, qu'il n'admet pas l'harmonie des consonnes finales, incompréhension qui lui fait écrire par exemple *billanne* pour *bihan* (Arch. des Côtes-du-Nord, série E, fonds du duché de Penthièvre).

C'est ainsi encore qu'il ne peut pas se résoudre à écrire *Meur* (grand) qu'il orthographie *Meurt* parce que le *t* final *fait mieux*, comme me le disait un secrétaire de mairie des environs de Chartres qui ignore que si ce *t* ne se prononce pas en français, il se prononce en *breton* et enlève au mot non seulement son harmonie linguistique, mais son sens. C'est ainsi encore qu'un Français ne pourra jamais écrire *Menguen* ou *Menguy* qu'il orthographie *Mainguain* et *Mainguy*. Cette incompréhension des sons et de leur traduction, est une preuve très forte de la différence technique qui existe entre le *Breton* et le *Français*.

Mais ce sont là des erreurs que l'on constate chez toute personne qui écrit *au son*, une langue qu'il ne connaît pas. Erreur grave, il est vrai, mais excusée par l'ignorance. De nos jours, cette erreur existe encore; j'ai trouvé récemment en Beauce une famille *Alléguain*, originaire de Bretagne et dont le nom véritable est évidemment *Halléguen*.

Mais où l'altération prend une gravité extrême, c'est lorsqu'elle est accomplie délibérément, avec l'intention d'enlever aux noms de familles leur caractère ethnique; lorsqu'elle a pour but d'éliminer des signes alphabétiques qui sont des caractéristiques de langues. On se rappelle l'offensive déclanchée entre 1910 et 1912 par les Parquets en Bretagne contre l'emploi de K dans les actes de l'état civil. Cette offensive a abouti à des formations grotesques :

des familles *Kerambrun*, *Keroullé*, *Keromnés*, etc., dont le nom était régulièrement orthographié avec K, ont vu leurs noms transformés en *Kambrun*, *Koullé*, *Komnés*, c'est-à-dire en mots n'ayant plus aucun sens et qui viennent augmenter la collection des déformations monstrueuses dont *Primauguet* et *Carnaulet* sont des produits classiques.

La Bretagne n'est pas la seule nation à souffrir de cette offensive française contre les noms de famille; la *Flandre* dont les noms de famille ont une consonnance qui lui est si propre, est dans le même cas. Le *Bulletin des Amis de Lille* et la belle revue *Le Lion de Flandre*, en particulier, se sont élevés à plusieurs reprises contre des procédés qui sont de véritables *actes de spoliation* à l'égard des familles qui en sont les victimes. Il y a même eu un M. LAMBERT, député du Rhône qui a déposé un projet de loi tendant à la francisation générale des registres des mairies. J'avoue ignorer ce qu'est devenu ce projet; ce qui est certain c'est qu'il n'a pas encore vu le jour, ce qui ne signifie pas qu'il ne le verra pas. Mais tout danger est loin d'être écarté.

En effet, un de ces multiples organismes qui bourdonnent autour d'un récent département ministériel, le *Ministère de la Santé publique*, et qui veulent justifier l'utilité de leurs fonctions par des actes qui n'ont parfois que l'excuse de l'ignorance, le *Conseil Supérieur de la Natalité*, a repris le projet de loi LAMBERT, dans un vœu émis lors de sa session de janvier 1933 sur la francisation, qui ajoute ledit vœu, « peut se faire notamment d'une des façons suivantes :

- a) Changement de la ou des dernières lettres du nom, adjonction ou suppression d'une ou de plusieurs lettres pour donner au nom une consonnance française;
- b) Modification de l'orthographe du nom pour le rendre plus facile à prononcer, adjonction ou suppression d'accent;
- c) Amputation des dernières syllabes du nom si celui-ci est long, et notamment si les dernières syllabes ont une consonnance non française;
- d) Simplification du nom s'il est compliqué.

Le Conseil supérieur de la Natalité a l'intention de poursuivre la réalisation de ce vœu. S'il espérait voir résulter de sa mise en application une recrudescence de natalité en France, nous pourrions nous contenter de sourire, devant l'inanité des moyens, mais le danger est trop grand pour que nous ne protestions pas contre un vœu qui, converti en obligation, serait une provocation à l'égard de pays comme la *Bretagne*, la *Flandre*, le *Pays Basque*, la *Corse*, un véritable attentat à leur nationalité et à leur langue, car l'autorité française ne manquerait pas de décréter immédiatement la francisation des noms de familles d'origine *bretonne*, *flamande*, *basque*, *corse*. On pourra dire que l'obligation de la francisation des noms de familles ne vise que les naturalisés. Non, aucune illusion n'est possible : cette obligation sera une arme qui

servira à frapper les nationalités récalcitrantes, les nationalités qui ne consentiront pas à abdiquer.

Les noms de familles sont des héritages précieux; ils marquent d'un signe ineffaçable le lien qui unit la famille à la patrie; ils rappellent ses libertés, ses grandeurs, ses peines aussi; ils sont l'Histoire et ils doivent demeurer comme elle, vrais, intangibles, honorés.

Et c'est pourquoi, en présence des menaces dirigées en France contre le respect des noms de familles, j'ai l'honneur de demander à l'Union Régionaliste Bretonne, gardienne des traditions nationales, de vouloir bien adopter un vœu qui pourrait être exprimé de la façon suivante :

« L'Union Régionaliste Bretonne, réunie en Congrès à LANNILIS, en pays de Léon, s'élève avec force contre les menaces de francisation des noms de familles. Elle déclare que ces noms font partie de tout héritage national et qu'aucune loi n'a le droit de porter atteinte à leur harmonie, à leur orthographe. Elle supplie en conséquence les nationaux de tous les Pays, et les Bretons en particulier, de résister énergiquement aux tentatives qui seraient faites pour les contraindre à faillir au respect dû à leurs noms; invite ceux dont les noms auraient subi des mutilations, à revenir à la tradition nationale. » (1).

H. QUILGARS.

CLAUDE-MARIE LE LAË

Claude-Marie LE LAË naquit le 8 avril 1745 au village de *Gorrek-Koum*, canton de *Lannilis*, en Léon. Ses parents étaient des cultivateurs aisés. Il fit de bonnes études au collège de Saint-Pol-de-Léon, où il ne tarda pas à se distinguer par une vive passion pour la versification bretonne. Remarquable observateur des travers, des petits ridicules, tant de ses maîtres que de ses camarades, il ne put guère vaincre la tentation et devint, peu à peu, un poète satirique. Ce penchant ne fit que l'entraîner, de plus en plus; comme nous le verrons, en étudiant, sommairement, ses œuvres poétiques. Se destina-t-il à l'état ecclésiastique? Aucune précision biographique ne nous permet de l'affirmer avec certitude. Mais il est vraisemblable qu'il endossa la soutane, pour renoncer, d'ailleurs, très rapidement, à la porter, et il chercha fortune dans une autre direction. Il alla étudier le droit à Rennes, et fut reçu avocat en 1765. Il avait vingt ans. Il retourna alors en Basse-Bretagne, où il exerça cette profession jusque vers la fin de 1789, époque à laquelle il fut nommé sénéchal, ce qui, en ce moment voulait dire juge, au tribunal de Landerneau, ville où il mourut le 11 juin 1791, âgé de 46 ans. C'est pendant son adolescence et sa jeunesse que LE LAË composa la plupart de ses poèmes.

L'énumération en est assez courte. Les principaux s'intitulent : *Les Trois Bretons*, *L'Ouessantide*, *Le Chien*, et *L'Oraison funèbre de Michel Morin*.

Les Trois Bretons et *L'Ouessantide* sont en vers français. Le premier de ces poèmes raconte les aventures tragi-comiques de trois pauvres petits bretons qui, pour aller à Paris et ailleurs, n'échappent à la potence qu'à grand-peine, malgré leur innocence.

Le second est un poème héroï-comique. La flotte anglaise ayant décidé de s'emparer d'Ouessant, pendant que les hommes étaient en mer, le brave curé de l'île ordonna aux femmes de braquer leurs barattes sur le rivage. L'Anglais les prit pour des canons et vira de bord immédiatement.

Le poème intitulé *Le Chien* est une élegie burlesque sur la mort du chien du Curé de Lannilis. Nous sommes sûrs que ce poème existe, mais, malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu le trouver.

L'œuvre capitale de LE LAË, celle qui, plus encore que toutes les autres, a fait passer à la postérité, le nom de son auteur,

(1) Ce vœu a été voté à l'unanimité au Congrès de Lannilis, par tous les membres présents au Congrès.

c'est le grand poème intitulé : *Oraison funèbre de Michel Morin, Sarmon war ar maro a Vikeal Morin*. Ce poème, de 1560 vers, représente, par conséquent, la valeur d'un véritable volume. Il est écrit en breton.

Sans contestation possible, le texte inspirateur du Michel Morin est le Michel Morin français, brochure de huit pages, sans lieu ni date, et intitulée : *Eloge funèbre de Michel Morin, bedeau de l'église du lieu et Village de Beauséjour, en Picardie, décédé le 1^{er} mai 1713*.

Mais qu'il s'agisse du Michel Morin picard ou du Michel Morin breton, la donnée est la même et l'éloge, dans les deux cas, est une véritable satire pleine de malice, de moquerie et de gaité. Elle fustige, très spirituellement, les ruses, les fourberies, la vanité, la vantardise, la sottise du héros. Elle en fait une sorte de fac-totum ridicule, d'homme soi-disant nécessaire, d'auxiliaire grotesque, indispensable pour toutes les besognes. Michel Morin, dit l'auteur de l'Oraison funèbre, était notre *Omnis homo*, notre homme à tout faire.

Deux traits de sa carrière, rapidement rappelés ici, suffiront à dépeindre le bonhomme. On le charge de porter chez un avocat un louis d'or pour ses honoraires. Michel s'empresse de remplacer la pièce d'or par une autre fausse qu'il détenait depuis longtemps. L'avocat s'en aperçoit peu après et vient faire une réclamation au Curé de la paroisse. Interrogé, Michel ne nie pas le fait et déclare que la pièce donnée par lui à l'avocat étant fausse, c'était son devoir de la remettre aux mains de la Justice.

Les Bretons ont une superstition très ancienne, qui subsiste d'ailleurs encore dans quelques villages reculés.

Ils donnent le nom de *sourd* à un animal effrayant, dont la piqure est immédiatement mortelle. Or, cet animal qu'ils appellent *sourd*, est connu, de tous les naturalistes, comme étant une salamandre jaunâtre, pas si longue que le petit doigt, qui n'a ni dard ni dents, et qui est, d'ailleurs, complètement inoffensive. Elle se traîne à terre avec la plus grande lenteur ; mais n'importe ; on la croyait terrible, et cela suffit. Or, un jour, pendant que Michel Morin se promenait à la campagne, un de ses pieds nus fut piqué par un *sourd* de forte taille. Qu'arriva-t-il ? Michel Morin mourut ? Pas du tout ! Ce fut le *sourd* qui creva. Des épigrammes analogues avaient été composées, d'ailleurs, il faut le dire, par Voltaire et quelques auteurs après lui.

De qui procède Claude-Marie LE LAË ? Il suffit d'étudier son style, ses expressions, sa tournure d'esprit, pour reconnaître, sans hésitation possible, qu'il y a en lui, outre son originalité propre, du Villon, du Rabelais, du Marot, du Scarron. Kerdanet le compare à Piron et à Vadé. Beaucoup d'autres auteurs se sont occupés de lui, notamment Cambry, Souvestre, la Villemarqué, Luzel et Milin. Aucun de ces cinq auteurs n'a pensé à étudier la langue de LE LAË. Au moment de sa mort, en 1791, le breton mourait dans un gâchis qu'on aurait pu croire incurable. On

ajoutait aux mots français les terminaisons *ou* et *iou* pour en faire des mots bretons : *collejion* des collègues, *étoilou*, des étoiles. LE GONIDEC, père et restaurateur du vrai breton, n'était pas encore venu sauver l'admirable langue de nos pères. LE LAË était donc exposé à tomber dans l'effroyable charabia que nous venons de signaler. S'il ne fut pas complètement indemne de cette contagion, il faut reconnaître que toutes les locutions vraiment bretonnes dont il se sert sont tout à fait impeccables, notamment en ce qui concerne le labyrinthe des mutations grammaticales, dans lequel il ne s'égare jamais.

Au moment de terminer cette modeste étude, nous devons déclarer d'où nous tenons tous les renseignements qui s'y trouvent consignés. Ils viennent d'un livre devenu rare qui fut édité en 1921, par la librairie Honoré Champion. Ce livre est intitulé : *La Vie et les œuvres comiques de Claude-Marie Le Laë*.

L'auteur, M. Gaston ESNAULT, professeur au lycée Rollin, a fait là une œuvre toute de conscience et de profonde érudition. Il défend Claude LE LAË contre les malveillances qui ont essayé d'attaquer sa mémoire. Dans cet ouvrage très riche de références, de citations et de détails précieux, il montre LE LAË dans le jour favorable que méritent ses œuvres. « J'espère, dit-il, à la fin d'un de ses commentaires, qu'on soupçonne déjà que nous allons restituer la physionomie agréable d'un homme d'esprit, pour lequel je demande une statue sur la place de l'église, une statue et une oraison. »

Voici du reste le très exact et intéressant portrait qu'en a tracé M. Gaston ESNAULT :

Sans doute le qualificatif de « satirique » écrit M. Gaston ESNAULT, n'est pas absolument impropre. — Claude-Marie LE LAË, tel que nous l'ont fait et défait la brièveté de sa vie et sa carrière absorbante d'avocat et son incuriosité à se faire imprimer, n'est pas poète lyrique, ni épique, ni dramatique. — S'il y a comme le prétend Victor Hugo, « quatre vents de l'esprit », il reste à l'orienter vers ce quatrième la satire. — Mais *satyre* est gros : *humour* serait plus juste, sans fiel au cœur, ni fouet sanglant à la main. Comme un homme sociable et jeune en 1772, date de son poème *Ar c'hi*, s'amuserait-il à amuser ses amis sans recourir à la versification pour mettre des travers en posture comique ? Ne trouve-t-on pas des moqueries souriantes et du blâme jusque dans les plus courtois portraits « qui furent « un jeu de salons » au XVII^e siècle ? — Déguiser LE LAË en guillotiné ou pétroleur, ce serait un mensonge ; pis encore : une sottise.

Dans ses relations, notamment avec le Clergé du Léon, la correspondance qu'il entretient avec plusieurs prêtres, surtout celle que je possède avec son intime ami l'abbé *Rossilian*, de Becouvrance, rendent palpable ce que ferait présumer la nature même de ses plaisanteries : les presbytères de tout le pays se sont divertis de sa verve et non point alarmés, de traits qui jaillis-

saient de ses conversations de table rédigées et aiguisées. Dénoncer là-dedans, je ne sais quel jacobinisme, ce serait vouloir à vide, haïr un bon garçon de bonne compagnie.

.....
A mon sens, LE LAË est le meilleur, sinon le seul « écrivain » breton, antérieur au XIX^e siècle et au romantisme; on ne saurait compter pour des choses écrites « ni le naïf théâtre de cette vieille période, ni un « Mirouër de la Mort » matériaux précieux pour le philologue et le linguiste.

Homme pétillant d'esprit et d'une vie toute honorable, Claude-Marie LE LAË eut de fidèles amis de toutes classes sociales. A Lannilis (où grâce à l'U. R. B.) sa renommée vient de franchir un stade important, il aura sans doute sa statue un jour. »

Le Comité Lannilisien qui, dans ce beau Congrès, a résolu d'honorer la mémoire de Claude-Marie LE LAË jugera si, dans l'avenir, la statue demandée pourra être érigée.

En attendant, il doit être hautement félicité pour avoir permis à l'U. R. B. de consacrer, par une inscription commémorative, le souvenir et la renommée d'un de ses concitoyens les plus éminents.

Adrien DE CARNÉ.

BRETAGNE AUTOMNALE

*De Kerlann à Lannilis... sur les ailes
de la Poésie!*

5-10 septembre 1923.

O douceur de septembre après les jours brûlants
De l'été plein d'ardeurs sous les cieux rutilants!...
O douceur de l'Automne en ma Bretagne douce
Comme un vol de mouette au ras des dunes rousses...
O ma Bretagne douce!

O charme de l'Automne avant le rude Hiver
Dont le souffle brutal tordra les chênes verts...
O charme de l'Automne en ma Bretagne calme
Ainsi qu'une forêt aux immobiles palmes...
O ma Bretagne calme!

O splendeur de l'Automne aux mille coloris
De la lande et des flots, sous les cieux attendris...
Splendeurs de ma Bretagne à l'âme ensorcelante
De force continue en sa beauté dolente...
Bretagne ensorcelante!...

KERLANN.

Bien avec vous, chère Union Régionaliste Bretonne.

LES ARCHIVES JUDICIAIRES DES SÉNÉCHAUSSÉES

LEUR INTERET ; LES DOCUMENTS QU'ON Y TROUVE

Les archives particulières des Sénéchaussées, considérées comme *Cours de Justice*, constituent des mines de documentation aussi riches qu'inconnues. Les cours de Sénéchaussées qui recevaient les appels des juridictions seigneuriales de leur ressort, étaient aussi des juridictions de premier ressort pour les ressortissants du domaine direct. Elles ont donc eu à connaître toutes les causes qui relèvent sous le régime actuel des tribunaux de première instance et la Cour d'Appel tant au point de vue civil qu'au point de vue criminel. Ces archives font partie maintenant des dépôts départementaux; l'*Inventaire sommaire* en est publié en partie. Mais si les recherches y sont généralement faciles quoique très longues, en raison de la masse de documents qu'il faut compulsier (registres d'audiences, minutes de greffes, procès-verbaux divers, etc.), les découvertes qui en résultent sont très souvent des plus attrayantes, sensationnelles même, et éclairent d'un jour tout à fait précis les grands faits même de l'*Histoire nationale* comme nous allons en donner des exemples.

Les grandes collections comme le Trésor des Chartes de Bretagne, (rAch. de la L.-Inf. série E), les Registres de la Chancellerie où, par exemple on trouve Maximilien agissant comme duc de Bretagne, époux de la duchesse Anne (Arch. de la L.-Inf., série B), sont parfaitement connues et ont livré tous leurs secrets. C'est donc vers les *Archives des Sénéchaussées* qui ont connu les grands événements de l'Histoire dans le cadre régional, qu'il faut aujourd'hui chercher l'évolution et la répercussion de ces événements, évolution et répercussion qui sont d'un haut intérêt puisqu'elles fixent la réaction populaire en présence de ces événements, c'est-à-dire, leur influence psychologique.

Même dans les dépôts où l'inventaire n'a pas été dressé, les Archives des Sénéchaussées sont classées par année. Quand le chercheur est à la poursuite d'un événement, il peut donc arriver à circonscrire ses recherches.

Feuilleter les archives judiciaires des Sénéchaussées, c'est assister à une véritable résurrection de l'Histoire dans ce qu'elle a de plus intime, de plus secret, de plus inattendu; suite de tableaux

passant d'une matière à une autre, dans l'ordre le plus imprévu comme les événements mêmes de la vie. On y suit le cours des denrées pendant trois siècles, le développement des industries et du commerce, les luttes de concurrence, la pénétration interceltique et surtout l'apport irlandais en Bretagne; avec pénétration dans l'intimité des salons, les chambres à coucher; on apprend que chez presque tous les cultivateurs bretons, il y a des tasses d'argent gravées à leurs initiales, des livres en français et en breton, des tentures brodées! Comme on est loin, en présence de cette réalité si vivante, des doctrines de nos modernes pédagogues qui bourrent le crâne de nos enfants avec une prétendue misère du peuple breton. On voit surgir soudain des personnages aux allures fantastiques, cette Louise de PENANCOER, duchesse de PORTSMOUTH, qui joua à la Cour d'Angleterre le rôle d'une POMPADOUR, se faisait piller par ses intendants qu'elle devait traîner en justice, et meublait sa propre chambre du château de *Kerouazie* en *Guillers*, de meubles somptueux, argentés, et de tentures couleur chair décorés de fleurs d'or; — surgir encore des figures inattendues, un *Jean Jaurès* que les biographes diront s'il appartient à l'ascendance du célèbre tribun socialiste, qui s'intitulait seigneur de *Kerveguen-Bras*, fils de Guillaume et de Marie Tanguy, habitant Kerjean en Lambézellec; — on y voit le grand corsaire *Duguay-Trouin* aux prises avec mille difficultés dans le port de Brest à l'occasion du ravitaillement de son escader en vin; — on y voit René MABEC, le père du célèbre Nabab, maître d'école à Kemper, mourant à la tête de la modeste fortune de 43 livres, 3 sous! Il existe même un procès au sujet d'une contrefaçon de perruque, plaidé devant la Cour de Brest et de Saint-Renan; — une pancarte des tarifs des carosses, voitures, chaises, carrioles, litières et chevaux de louage, en usage à Brest, et le tarif des voyages entre les grandes villes de Bretagne; — des descriptions de vitraux d'églises et de chapelles portant des légendes en langue bretonne; — l'inventaire des vins fins et des liqueurs d'un gentilhomme, *Jean Euzenou*, baron du *Henan*.

L'étude de la bibliographie de langue bretonne peut y puiser des masses de documents. Nombreux sont les ouvrages en breton mentionnés dans les inventaires; les uns sont connus, d'autres peuvent ne pas l'être. Chez MALASSIS, imprimeur à Brest, décédé en 1706, on voit figurer, par exemple, 11 rames et 4 mains de feuilles imprimées de la *Vie de Saint Corentin*, en breton; 11 rames des feuilles du *Colloque français et breton*, des quantités de feuilles de *catéchisme* en breton, la *Vie des Saints*, en breton; des *Heures Bretonnes*, quantité d'autres écrits en breton, et le Dictionnaire de Dom LE PELLETIER, et certains ouvrages qui, pour n'avoir plus maintenant qu'un attrait de curiosité, attestent que l'on ne négligeait pas ce qui intéressait la langue nationale, comme les *Mémoires sur la langue celtique*, de BULLET, en trois volumes in-folio.

L'Histoire générale a débordé dans ces Archives qui conservent maints échos de ces grands faits. On y voit que les tribunaux

dont les *Gens du Roi*, les procureurs, qui pour être de naissance bretonne, étaient pourtant d'esprit très français, pratiquaient la condamnation par ordre. Au moment de l'*Affaire du Papier Timbré*, les amendes pleuvaient sur le pauvre peuple breton, et tel recteur qui, comme François LALLOUR, de *Kernilis*, oubliait de timbrer un extrait baptistaire, s'entendait octroyer 300 livres d'amende ! Ces *Gens du Roi*, — nous disons maintenant le *ministère public*, — étaient des gens aussi redoutés qu'arrogants : il leur arrivait de ne point admettre la défense, et leur *pétulance*, comme on disait naguère en jargon judiciaire, était telle qu'il leur arrivait d'être eux-mêmes condamnés pour injure à la requête des avocats. Pendant la même affaire du Papier Timbré et la répression qui s'en suivit, le duc de *Chaulnes*, de sinistre mémoire, avait rempli les prisons de Bretons, ne pouvant tous les pendre aux arbres des chemins, ce qui semblait amuser la marquise de Sévigné : on le voit donner des ordres « aux capitaines des rues de la ville de Quimper » de faire la garde jour et nuit dans les prisons du Présidial avec quatre soldats en armes jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

A Quessant se déroule en 1711, une belle manifestation de nationalisme : les habitants guidés par leur recteur Michel *Thépault*, signifient « à haute et intelligible voix » au gouverneur français Bernard de la *Saudraye*, qu'ils ne veulent plus de lui, « qu'ils ne connaissent ni roi ni seigneur, qu'ils prétendent ne dépendre de personne et n'avoir d'autre gouverneur que celui qu'ils choisiront parmi eux, se disant capables de se gouverner sous la conduite de leur recteur. » Ce ne fut pas une simple manifestation platonique : Bernard de la *Saudraye* dut regagner immédiatement le continent, abandonnant son mobilier et ses munitions aux insulaires.

On trouve enfin dans les archives judiciaires des Sénéchaussées, le prolongement des grands événements de 1788 qui furent l'une des plus graves atteintes au traité de 1532. On sait que l'édit *Maupéou* avait supprimé les Parlements et proposé de les remplacer par de nouvelles juridictions. Le Parlement de Bretagne dispersé par la force armée, protesta les 5 et 7 mars 1788 contre cette violation des droits de la Nation et réclama l'exécution des engagements pris par la France. Mais l'homme qui se fit à l'occasion le grand défenseur des droits du pays, fut M. DE BOTHEREL, procureur général, syndic des Etats de Bretagne. Le 10 mai, il rédigea une protestation célèbre, mais non content de se borner à cette protestation, il entreprit de la renouveler dans les principales Cours de Justice, de l'envoyer dans celles où il ne pourrait se rendre et de réclamer délibération à son sujet. Cette protestation écrite, porte la date du 16 août 1788. Les *Gens du Roi* étaient, en général, hostiles à M. de Botherel ; quand ils ne purent éluder le débat, ils s'abstinrent de paraître à l'audience ; mais quelquefois ils durent subir l'éloquence du Procureur Général.

Certaines juridictions aux sentiments très bretons, arrêtaient même complètement l'exercice de la Justice dès la suppression du Parlement, en guise de protestation, et parmi celles-ci, on n'est pas peu surpris d'y voir celle du *Chastel* qui était la propriété du roi. La baronnie du *Chastel* dont le siège était dans la paroisse de Saint-Sauveur de Brest, ou Recouvrance, avait appartenu à la fin du XVII^e siècle à la célèbre duchesse de PORTSMOUTH qui l'avait vendue à Antoine CROZAT, marquis de MOUY, en 1714 pour la somme de 1.100.000 livres. Louis XVI s'en était rendu acquéreur en 1786. Dès le 3 juin 1788, son sénéchal *Lunven de Coatrogan* y suspendit l'exercice de la justice en guise de protestation contre l'Édit *Maupéou*.

Le Présidial de Kemper, tint une audience extraordinaire, *Gens du Roi* absents, mais salle remplie d'avocats et de peuple. M. de BOTHEREL donna lecture de sa protestation faite au nom de la *Nation Bretonne*.

Ce document, répète la protestation faite à Rennes par le Procureur général, et bien que M. LE MEN, archiviste du Finistère, en ait fait état dans son *Inventaire* publié en 1802, son importance est si grande qu'il n'est pas inutile de lui assurer une nouvelle publication.

« Dans l'affreux bouleversement qui menace d'une subversion totale la magistrature et les lois, qu'il m'est doux de contempler un sanctuaire de la justice que la force et la violence n'ont pas profané. A Dieu ne plaise, Messieurs, que nous fassions à la Bretagne l'injure de penser qu'il puisse jamais se trouver parmi nos concitoyens des hommes capables d'accepter les offices dont la création est une violation manifeste des lois constitutionnelles de la Province. La façon de penser de la *Nation Bretonne* est si connue, qu'il serait sans doute impossible que des étrangers même osassent accepter de pareilles magistratures en Bretagne. Le public nous a appris que des agents de corruption cherchaient par leurs intrigues et leurs manœuvres, tout à la fois, à dégrader la majesté du Souverain et à séduire ses peuples. Par une mauvaise foi la plus insigne, ils insinuent que des ordres et des corps qui se dévouent pour la défense de la Nation, ont pour objet de rejeter sur la portion la plus indigente, les impôts dont on veut leur faire partager le fardeau. Dans un moment de désolation universelle où de nouveaux coups d'autorité annoncent le projet de prolonger aussi longtemps qu'il sera possible, la surprise faite au Souverain, où le noble désir de porter la vérité au pied du trône, est travesti dans un délit punissable par la perte de la liberté, où les députés de la noblesse bretonne sont enfermés à la Bastille, où des citoyens de la ville de Nantes et de celle de Rennes, ont vu leurs demeures entourées de soldats, et leur personne menacée d'un enlèvement scandaleux, pourrions-nous, Mes-

(1) Document conservé aux Archives du Finistère, B 105.

sieurs, négliger aucune des démarches propres à ramener la confiance, à calmer les esprits et à prévenir une fermentation toujours dangereuse dans un temps où les lois sont sans vigueur et les tribunaux sans exercice ?

« Nous venons donc, Messieurs, renouveler les protestations que nous avons déjà déposées dans votre sein, pour rassurer de plus en plus le *Peuple Breton et français*; nous venons nous entourer de votre patriotisme et de votre zèle à maintenir les lois constitutives de la Province. Un de ses droits les plus constants et qui résulte du texte même du contrat de la duchesse Anne et des articles 22 et 23 du contrat national, renouvelé à chaque tenue des Etats (1), est qu'il ne puisse se faire aucune mutation particulière, même pour bonne raison, aucune innovation dans l'administration de la Justice sans le consentement des Etats, qu'aucun édit, qu'aucune déclaration, commission, arrêt du Conseil et lettres patentes, ne puissent avoir d'effet s'ils n'ont été consentis par les Etats, et vérifiés par les cours souveraines de la Province. En conséquence, nous, Messire René de BOTHEREL, procureur général Syndic des Etats de Bretagne, déclarons persister dans toutes nos précédentes protestations et répéter notre opposition formelle à tout enregistrement et publication de toutes déclarations, lettres patentes, ordonnances et édits non consentis par les Etats, et non vérifiés par les cours souveraines de la Province, comme aussi à toutes les lettres closes et arrêts du Conseil non revêtus des formes légales, à toutes formations inconstitutionnelles et installations de Grands Bailliages, de Présidiaux ou d'autres tribunaux, et généralement à tous actes contraires aux droits, franchises, libertés et immunités de la Province, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis comme infractions des lois anciennes du Royaume. »

L'absence des Gens du Roi n'empêcha pas l'écho de cette noble protestation de se faire entendre. En effet, le doyen des avocats, M^e COROLLER, se leva et répondit au Procureur de BOTHEREL :

« Le Procureur général Syndic des Etats, ce noble et courageux citoyen, qui représente ici la *Nation Bretonne*, vient réclamer la conservation des privilèges de la Province. Je ne m'attendais pas à l'honneur de réunir ma voix à la sienne. Doyen des avocats présents au Barreau, c'est en cette qualité, en l'absence de Messieurs les Gens du Roi, que je rends hommage aux principes vrais et patriotiques qu'il vient d'établir, principes sur lesquels on ne peut se permettre le doute le plus léger, pour peu que l'on

(1) Au début de chaque session des Etats, les Députés faisaient signer par les représentants de l'Etat français un traité qui était appelé *Contrat National* ou *Contrat des Etats*, aux termes duquel ces derniers s'engageaient à respecter les libertés de la Nation bretonne : le texte des conventions de 1532 était inséré dans ce traité.

soit instruit de l'Histoire de notre Province... J'ai l'honneur, en conséquence, de consentir pour Messieurs les Gens du Roi, à ce qu'il lui soit décerné acte de sa Remontrance, de ses réclamations et de ses protestations. »

Ainsi en décida le Présidial.

A une audience de la Cour de Sénéchaussée de *Cong, Fouesnant et Rospenden*, tenue à *Concarneau*, lecture fut donnée de la protestation de BOTHEREL. Les Gens du Roi étaient présents et manifestèrent leur opposition. M. DE BOTHEREL passa outre : dans une lettre du 16 août 1788 qu'il adressa à cette Cour, il requit la lecture de sa protestation et en demanda le dépôt au Greffe : malgré les Gens du Roi, il en fut ainsi ordonné.

Mais c'est à *Brest* que l'opposition française contre la protestation de la *Nation Bretonne* formulée par la bouche de M. DE BOTHEREL, se fit la plus violente. Il y eut, comme à Rennes, intervention de la force armée pour empêcher la Cour de *Brest* et *Saint-Renan* d'entendre le Procureur général des Etats; mais les événements prirent une toute autre tournure et assurèrent à M. DE BOTHEREL une victoire complète.

La Sénéchaussée de *Saint-Renan*, formée d'une partie de l'ancienne sénéchaussée de Léon, avait son siège à Saint-Renan, et comprenait 38 paroisses. Le siège de la Cour ne fut transféré à Brest qu'en 1681. Or, à Brest il y avait aussi un siège d'Amirauté et des troupes. M. DE BOTHEREL se présenta à l'audience du 14 août 1788; les Gens du Roi de la Sénéchaussée et de l'Amirauté étaient présents. Le sénéchal était M. DE BERGEVIN DU LOSCOAY, dont des gens plus ou moins bien intentionnés accusaient la famille d'avoir accaparé toutes les charges de la ville. L'un de ses fils était, en tout cas, procureur chargé de la police. M. DE BOTHEREL eut à peine commencé son discours que M. DE LUSIGNAN, commandant de la place de Brest, envahit avec ses troupes la salle d'audience, et voulut lui imposer silence conformément à l'ordre qu'il prétendit tenir du Roi. M. DE BOTHEREL le somma de montrer cet ordre. Le Commandant de la place lui répondit que l'ordre lui venait par l'intermédiaire de M. DE THIARD, commandant pour le Roi en Bretagne, et qu'il refusait de le montrer, et sans insister auprès du Parquet des Gens du Roi, cependant que M. DE BOTHEREL allait s'asseoir au milieu d'eux, donnait lecture de sa protestation, restant la tête couverte. Cette lecture achevée, le Procureur des Etats somma le Commandant de la place d'avoir à déclarer le nom de l'officier qui avait ordonné la violation par la force armée de la salle de la Sénéchaussée; M. DE LUSIGNAN avoua que l'ordre venait du Comte de LANGERON, commandant pour le Roi. Or, ce Comte de Langeron n'avait aucune commission enregistrée, les Gens du Roi durent le reconnaître, ce qui permit à M. DE BOTHEREL d'élever une nouvelle protestation contre cette usurpation de fonctions. La position des Gens du Roi était devenue fautive : non seulement ils cessèrent leur opposition, mais donnèrent acte à M. DE BOTHEREL de sa protestation contre

la violation de la Constitution de la Nation Bretonne, et contre la violation de la salle d'audience de la Cour de Brest et Saint-Renan. La délibération de la Cour est curieuse; elle marque un renversement complet de la situation, et sans doute une reprise de conscience de ces Bretons, Gens du Roi, mais qui furent et restèrent Bretons avant tout.

« Le siège, et à lui réuni celui du siège royal de l'Amirauté de Léon, attendu que le chevalier de LUSIGNAN n'a pu ni voulu exhiber aucun ordre, faisant droit sur les réquisitions de M. le Procureur général, syndic des Etats de Bretagne, le consentant les Gens du Roi, a décerné acte de la lecture des nouvelles protestations et oppositions faites ce jour par mon dit sieur le Procureur général, syndic des Etats, contre tout enregistrement et publication de lettres patentes, ordonnances, déclarations et édits non consentis par les Etats et non vérifiés par les Cours souveraines de la Province, comme aussi de toutes lettres closes et arrêts du Conseil non revêtus des formes légales, à toutes formations inconstitutionnelles et installations de bailliages, présidiaux ou d'autres tribunaux, qui seraient faites en vertu d'édits non précédés du consentement des Etats, non vérifiés par les Cours souveraines de la Province, et contre l'institution desquels s'élevaient les articles 22 et 23 du Contrat National, et généralement à tous actes contraires aux droits, franchises et immunités de la Province; a déclaré que les dites protestations seraient déposées et enregistrées, auxquelles protestations nous avons tous unanimement adhéres, avons aussi décerné acte de ce que l'ordre des avocats s'étant levé, après avoir témoigné à M. le Procureur général, syndic des Etats, toute sa reconnaissance du zèle qu'il portait à la conservation de la Constitution publique, a déclaré répéter les protestations par lui déjà faites et adhérer à celles faites ce jour par M. le Procureur Général, syndic des Etats; avons enfin décerné acte de ce que la communauté des Procureurs, après avoir remercié M. le Marquis DE BOTHEREL du zèle infatigable qu'il apportait pour le maintien des droits de la Province, a déclaré adhérer aussi unanimement aux protestations faites ce jour par M. le Procureur Général, syndic des Etats. Nous avons aussi décerné acte de ce que M. le Marquis DE BOTHEREL, ayant interpellé le sieur chevalier de LUSIGNAN icelui le requérant, de sa déclaration de s'être transporté en cette audience pour s'opposer à tout ce que pourrait dire M. le Procureur Général, syndic des Etats, à la tenue de cette audience; et le requérant aussi M. le Procureur Général, syndic des Etats, lui avons décerné acte de sa déclaration de protester formellement contre l'acte demandé par le sieur chevalier de LUSIGNAN; en conséquence avons ordonné au greffier du siège de délivrer dans le jour une copie du présent acte de M. le Procureur Général, syndic des Etats. Et a, mon dit sieur le Procureur Général, syndic, signé ainsi que le chevalier DE LUSIGNAN avec nous, les Gens du Roi, MM. les Avocats, Procureurs et autres Officiers. » Suivent 32 signatures dont celles de MM. DE LUSIGNAN et DE BOTHEREL.

La magistrature de la Cour de Brest et Saint-Renan, persévéra dans son attitude patriotique. Lorsque, faisant droit à l'opinion publique, le Roi rappela les Parlements, les juges de police de Brest rendirent le 20 septembre 1788 une sentence prescrivant des réjouissances publiques. La Cour de Brest décida le 20 septembre que cette sentence serait exécutée. Mais le vaincu de l'audience du 14 août, M. DE LUSIGNAN, était encore à Brest : non seulement il ne s'était pas incliné devant la décision unanime de la Cour, et au bas de laquelle il avait apposé sa signature, mais encore il résolut de nouveau, de s'opposer par la force à l'organisation des réjouissances en l'honneur du retour du Parlement à Rennes. Ayant fait adhérer à son projet le comte DE MURINAIS, commandant pour le Roi des quatre évêchés de Basse-Bretagne, il notifia par lettre, aux juges de police de Brest sa résolution. De son côté, le commandant de la marine à Brest, M. MAYNIER, envoya aux magistrats de la Cour de Sénéchaussée, une interdiction de faire célébrer des fêtes en l'honneur du Parlement.

« Je viens d'apprendre, Messieurs, écrivait-il, que vous vous proposez demain l'exécution de votre sentence du 20 septembre dernier... mais comme seul je commande cette place, qu'il m'appartient seul de veiller à sa sûreté, qu'il ne peut s'y faire de réjouissances publiques qu'en vertu d'un ordre du Roi, j'ai cru devoir vous déclarer, par une suite de mes dispositions naturelles à prévenir toute dissension, et de ma répugnance à l'emploi des forces que le Roi m'a confiées, que je m'oppose formellement à ce qu'il soit dressé et allumé aucun bûcher, à ce que vous assembliez les corps, suivant votre projet d'invitation à l'Hôtel-de-Ville, et enfin à ce que cette Maison publique soit demain au soir illuminée. Je vous exhorte, Messieurs, à adhérer à mon opposition; si vous vous y refusez, je prendrai tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour empêcher que cette fête publique n'ait lieu... Le Parlement ne connaît point les lois militaires et ne peut, par aucun arrêt les abroger ni les affaiblir... »

Ainsi étaient maîtres de leurs opinions les Bretons! Le régime a-t-il réellement changé ?

Dans la baronnie du Chastel, le rétablissement de la justice eut lieu le 21 octobre 1788, séance d'allégresse, dans laquelle furent enregistrés les compliments au Parlement.

Ces quelques documents recueillis au hasard de recherches, suffiront à montrer l'intérêt des Archives judiciaires : encore une fois nous les signalons aux chercheurs, car elles contiennent la solution de nombreux problèmes historiques.

Henry QUILGARS.

L'ORGANISATION DES PÊCHEURS BRETONS & LEURS PRINCIPALES REVENDICATIONS

Tel est le rapport que je dois présenter, au cours de ce Congrès, à cette Assemblée choisie. L'organisation des pêcheurs bretons n'est jusqu'ici que légale peut-on dire, c'est-à-dire administrée par les règlements maritimes, et au point de vue syndical, elle doit être considérée comme *inexistante*. C'est assez dire que les revendications de ces « gens de mer », de ces rudes travailleurs qui souvent savent être des héros, sont considérées comme lettres mortes et ne cessent de dormir dans les dossiers du Ministère de la Marine Marchande, ou dans ceux du Parlement. Ces revendications sont de plusieurs catégories. Toutes sont justifiées et elles sont des plus intéressantes, et vous savez que les marins-pêcheurs bretons constituent, avec ceux de la Marine Marchande, les deux tiers des effectifs de la Marine de pêche et de la Marine de Commerce.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, dès leur fondation, l'*Union Régionaliste Bretonne* et l'*Adsao* se sont préoccupé d'améliorer le sort des pêcheurs Bretons — et, personnellement, il m'a été donné au nom de l'*Adsao* d'aller constituer, créer, fonder, notamment dans le port du Conquet, que vous connaissez bien — un syndicat de défense des intérêts des pêcheurs — des Inscrits Maritimes, de celui-ci où la pêche est le principal moyen d'existence des habitants. Vous avez pu lire, dans le numéro du mois d'avril dernier de la revue de l'*Adsao*, le compte rendu de la conférence — disons de la « causerie » — que j'ai faite, à cette époque, à ces pêcheurs — et à leurs femmes qui ont aussi tenu à venir m'écouter — et les résultats heureux que j'y ai obtenus, puisque séance tenante, les 90 Inscrits Maritimes présents se sont immédiatement fait inscrire, à titre d'adhérents, au Syndicat créé. Et ce syndicat qui est présidé par le patron LUCAS, du canot de sauvetage — et est très bien administré — permet aux pêcheurs du Conquet de vivre dignement et de faire vivre leurs familles — ce qui n'avait pas lieu précédemment — et aussi, de faire bénéficier le consommateur de prix plus modérés. C'est ainsi, en effet, que des poissons vendus sur place à des intermédiaires, à des revendeuses, à des mareyeurs, 1 fr. 50 et 2 francs la pièce, étaient, le même jour, revendus, à Brest, 16 et 18 francs l'un. Ceci se passait à Pâques, cette année.

Et j'ai entendu dire au Conquet, les doléances d'un pêcheur marié et père d'une famille nombreuse, qui après avoir fait face à

charges, ne pouvait, même pas payer ses invalides — c'est-à-dire, garantir sa vieillesse, ses vieux jours.

L'exemple du port du Conquet va être suivi par d'autres ports de pêche où mon concours m'a été demandé.

Vous voyez l'œuvre utile, que l'*Adsao* a accomplie, réalisée, et qu'il va continuer à poursuivre. Les justes et légitimes revendications des pêcheurs bretons ne cessent de le préoccuper.

Je ne veux pas terminer de parler du Conquet, sans remercier encore devant vous, les pêcheurs de ce port de l'accueil chaleureux, enthousiaste qu'ils ont réservé au vice-Président de l'*Adsao* à qui ils ont attribué le titre de *Président d'honneur* de leur Syndicat, qu'ils ont appelé le « Conquetois ». Leur choix, comme je leur ai dit aurait facilement pu être plus heureux — en choisissant une autorité ou une personnalité de leur commune — mais leur décision a été unanime et irrévocable. Notre Fédération ne peut qu'en être très fière — et celui qui écrit ces lignes en a été aussi confus qu'heureux.

Mais la revendication des pêcheurs bretons — la seule dont j'entends vouloir m'occuper à ce Congrès et qui intéresse tous les Pêcheurs, et tous les marins du commerce et des pêches — a un caractère tout spécial. Ces « gens de mer » — qui ont une existence à part et un vocabulaire à eux, estiment, en effet, avec raison, qu'ils n'ont plus, depuis 1926, une *organisation de justice compétente* pour statuer sur les fautes disciplinaires et professionnelles qu'ils peuvent arriver à commettre. Et ils en sont très péniblement impressionnés.

Le décret-loi disciplinaire et pénal pour la Marine Marchande du 24 mars 1852 renvoyait les « gens de mer » accusés de fautes disciplinaires devant un Tribunal maritime commercial qui était présidé par l'Administrateur de l'Inscription Maritime et composé d'un armateur ou d'un ancien armateur, du Capitaine de port (ou du Lieutenant ou du Maître de port), d'un Capitaine au long cours et d'un maître d'équipage ou d'un mécanicien-chef ou second sur un vapeur.

Tous, vous le voyez, marins, et partant, essentiellement compétents pour juger des fautes disciplinaires commises par des « Gens de mer » (Officiers, marins, personnel embarqué).

La loi du 10 mars 1891 déférait aux Tribunaux maritimes commerciaux spéciaux toutes les affaires d'accidents et de collisions en mer (abordages, etc., etc.). Ces Tribunaux étaient conformés à l'article 10 de cette loi présidés par un Capitaine de vaisseau ou un Capitaine de Frégate et composés d'un Juge au Tribunal de Commerce, d'un Lieutenant de vaisseau et de deux Capitaines au long cours.

Le Juge du Tribunal de Commerce seul, n'était pas marin dans ces Tribunaux, mais il avait néanmoins sa place bien marquée dans ceux-ci, car il y représentait le commerce avec une compétence indiscutable qui avait certainement son utilité et son importance.

J'ai assisté et défendu devant les Tribunaux Maritimes commerciaux dont je viens de parler un très grand nombre de « Gens de Mer » des marines marchande et de pêche (marins, patrons de barques de pêche, capitaines au long cours et au cabotage, officiers de la Marine marchande et de pêche (terreneuvas)... etc., etc. Je me crois donc bien qualifié pour émettre, aussi, mon opinion sur ces Tribunaux qui, avec une compétence *indispensable*, jugeaient en « marins » des « marins » et ne cessaient de rendre des jugements toujours justes et toujours, aussi, paternels et bienveillants.

Ils rendaient donc de la vraie justice et de la bonne justice.

Quelques Syndicats extrémistes d'Inscrits Maritimes du Midi — toujours le Midi — sous prétexte de voir les fautes disciplinaires et professionnelles des « Gens de Mer » jugées comme le sont les délits de droit commun par les *Tribunaux Correctionnels* ont organisé un mouvement dans ce sens — mouvement qu'ils ont depuis bien vivement regretté — et ils ont obtenu satisfaction. Le 17 décembre 1926, en effet, la Chambre des Députés, a, à la fin d'une séance concernant le budget, voté, sans aucune discussion — sans aucune observation — la loi de cette date qui supprimait les *Tribunaux maritimes commerciaux* et les remplaçaient par les *Tribunaux Correctionnels* composés de juges civils ne connaissant rien des choses de la mer et de la marine et ne comprenant absolument rien au vocabulaire, au langage du marin — vocabulaire et langage spéciaux.

Le non sens de cette loi frappe de suite. C'est absolument comme si on demandait à un tailleur d'apprécier le travail d'un mécanicien ou inversement.

Vous avez certainement connu toutes les critiques notamment dans la presse — qui ont été formulées contre cette loi considérée, avec raison, comme inapplicable. Je ne vous citerai pas, pour ne pas m'étendre trop longuement, les avis de magistrats qu'il m'a été donné d'approcher et qui n'ont pas hésité à reconnaître — il n'en pouvait être autrement — leur incompétence absolue pour statuer sur les affaires des Marines marchande et de pêche, dont ils ont été saisis... et au sujet desquelles il a fallu cependant qu'ils rendent des décisions, des Jugements.

Vous me permettez seulement de vous rappeler le compte rendu d'une audience d'un Tribunal Correctionnel qui avait eu à juger un Patron de barque de pêche qui s'était perdue après être venue se briser sur une roche, en pleine mer. C'est un grand journal de Paris qui a publié ce compte rendu qui n'est, bien entendu, qu'une satire, mais qui fait éclater l'incompétence des juges civils — des terriens — pour juger des marins.

Voici le résumé de ce compte rendu : le Parlement du Tribunal Correctionnel interroge le Patron de la barque naufragée et lui reproche son imprudence. Le Patron s'explique et se disculpe :

— J'ai tiré une bordée dit-il à un moment donné.

Et le Président du Tribunal Correctionnel qui s'imagine que le Patron de la barque s'est « enivré » au lieu d'avoir tout simplement fait une « manœuvre » que le vent lui avait commandée, de s'écrier :

— Ah ! c'est encore mieux, cela. Non seulement vous avez été imprudent, mais vous étiez encore, ce qui était mieux, ivre. Le fait d'ivresse va être relevé contre vous.

Le Patron de la barque de pêche continuant ses explications dit :
— Je naviguais : « Lof sur lof »...

Le Président du Tribunal Correctionnel prenant ces expressions marines pour des outrages à l'égard des Juges relève cette nouvelle inculpation à l'égard de l'accusé.

C'est certain, c'est une satire, mais comme elle dépeint bien l'incompétence des Juges civils pour juger les marins.

Je vous ai dit, il y a quelques instants que les jugements des Tribunaux maritimes commerciaux étaient toujours justes, paternels, bienveillants. Il n'en est pas de même des jugements des Tribunaux correctionnels jugeant des « marins » qui, par exemple, après parfois de longs jours passés en mer, se laissent aller à quelques écarts qui n'ont, la plupart du temps, pas la moindre gravité — comme le fait suivant : des pêcheurs ayant à leur bord trop bien fêté le retour au port, trop consacré à « Bacchus », échangent ensuite entre eux quelques coups, quelques horions.

Un Tribunal Correctionnel du Midi — encore le Midi — ayant à juger une affaire de ce genre — rixe à bord — a vu celle-ci à travers un prisme grossissant — comme toujours — et a infligé à chacun des matelots traduits devant lui des peines excessivement graves, comme celles qui sont infligées à de dangereux repris de justice — et bien entendu, sans sursis — plusieurs longs mois de prison.

Vous jugez le retentissement que ces condamnations ont eu dans tout le Midi. Les Syndicats d'Inscrits Maritimes — les mêmes qui avaient demandé, revendiqué, le *droit commun* — ont alors émis des vœux en vue du rétablissement des Tribunaux maritimes commerciaux et les ont fait parvenir notamment à M. Henri TASSO, député de Marseille et président de la Commission de la Marine marchande à la Chambre des Députés — avec qui l'*Adesno* est entré en correspondance.

Il est incontestable que l'affaire de « rixe à bord » dont je viens de parler se serait terminée devant le Tribunal maritime commercial régit par le décret-loi disciplinaire et pénal de la Marine marchande, du 24 mars 1852 par une condamnation de chacun des accusés de 4 à 8 jours de prison avec sursis.

Je l'affirme, j'en suis certain, et je parle par expérience. Les Inscrits maritimes de Bretagne, les « gens de mer », comme ceux du Midi, ont aussi émis des vœux en vue du rétablissement des *Tribunaux commerciaux*. Voici notamment celui qui a été adopté par ceux du port du Conquet — en présence du patron LUCAS, du canot de sauvetage et du vieux « MINIOU », 81 ans, Chevalier du Mérite Maritime — qui fait encore la pêche et qui

a à son actif toute une longue liste d'actes de sauvetage se traduisant par plus de 80 existences humaines arrachées à la mort, à la mer en furie — vœu que je vous prie de vouloir bien adopter également en décidant que des copies de celui-ci seront adressées à M. Henri TASSO, président de la Commission de la Marine marchande à la Chambre des Députés ainsi qu'à tous les Députés de Bretagne.

« L'Union Régionaliste Bretonne, réunie le samedi 9 septembre 1933, en Congrès, à Lannilis — avec le concours de la Fédération Régionaliste Bretonne L'Adsoa — sans insister autrement sur le non sens de la loi du 17 décembre 1926 qui a rendu les marins du Commerce et des Pêches, en ce qui concerne les accidents et les collisions en mer, ainsi que les fautes disciplinaires, justiciables des Tribunaux Correctionnels, absolument incompétents pour en reconnaître, émet à l'unanimité, le vœu que les Tribunaux maritimes commerciaux soient, le plus tôt possible, rétablis et que la loi du 17 décembre 1926, soit, en conséquence, amendée en ce sens. »

Je me suis borné, dans ce vœu, à remplacer « Le Syndicat des marins-pêcheurs port du Conquet... » par l'Union Régionaliste Bretonne. »

Je suis convaincu que ce vœu adopté aussi par ce Congrès aura une très grande importance et qu'il contribuera à hâter le vote de l'amendement à la loi dont je viens de parler — arrivant ainsi à donner aux pêcheurs bretons — et à tous les « Gens de mer » — la véritable organisation judiciaire à laquelle ils ont droit et seule compétente pour les juger. Ces pêcheurs bretons — tous ces « gens de mer » — vous seront reconnaissants, j'en ai la conviction, de vous être intéressés à eux, de vous être préoccupés de leur sort.

En leur nom, et en celui de l'Adsoa, je vous en remercie très vivement.

Le Rapporteur : Joseph PELLÉ,
Rédacteur en chef du journal
La Bretagne Commerciale (à Brest)
Chevalier de la Légion d'honneur.

LES POTERIES DE LANVEUR

La terre de LANVEUR est une vaste lande, à sol argileux, située à trois kilomètres environ de LANNILIS, à la limite des communes de Lannilis et de Plouvien. « Nous ne connaissons pas d'autres biens communaux dans notre paroisse, dit le livre de juridiction du marquisat de Carman en 1790, qu'une partie de Lanveur, que la paroisse de Plouvien nous dispute. »

C'est sur cette terre et à cause de son sol, que sont venus s'installer les seuls gens capables d'en utiliser la nature : les potiers.

L'industrie du potier de terre existe depuis de fort nombreuses années, depuis plusieurs siècles, dit TOSGER dans le « Finistère pittoresque ». Il est connu, en effet, que le tour du potier est un instrument de la plus haute antiquité puisqu'on en fait remonter l'origine au dix-neuvième siècle avant Jésus-Christ.

Le métier de potier est dur, dans la mauvaise saison : surtout à cause de la façon extrêmement primitive dont il est encore exercé de nos jours.

Dans cette lande d'argile, il faut d'abord creuser de grandes fosses, profondes d'environ deux mètres et plus, pour en extraire, une terre jaune-rougeâtre dont on apporte les mottes par charrettes jusqu'à la maison du potier. Pour piocher cette terre dans ce terrain imperméable, le potier est souvent dans l'eau jusqu'aux genoux.

La terre extraite est étendue sur le sol pendant quelques jours jusqu'à siccité, ensuite elle est battue au fléau pour en briser les mottes, puis passée au tamis pour en ôter les graviers. Elle devient alors fine poussière, amassée dans un abri, jusqu'au moment où le potier l'en sort pour la mélanger avec de l'eau et la pétrir assez longuement avec ses pieds pour en faire une pâte homogène et plastique.

Prenant son tour, fait d'un socle fixe et d'un plateau mobile appelé *girelle*, il place une boule de terre de la grosseur voulue sur la girelle, il imprime un mouvement de rotation avec la main quand l'objet est de petite taille, le potier étant ainsi agenouillé sur le sol, ou avec le pied lorsque debout, il modèle une forme plus haute. De sa main il donne le galbe, arrondit, aplattit, ou creuse; un chiffon mouillé achève de lisser les bords. L'objet est alors exposé dehors, pendant la belle saison pour le séchage. Le séchage dure de deux à quinze jours.

La poterie séchée, on applique alors à cette terre perméable, la glaçure indispensable, oxyde de plomb, en l'occurrence, parce que matière s'adaptant le mieux au degré de cuisson de ces poteries. Elle leur donne un éclat tantôt vert, tantôt roux, selon la place qu'occupent les pots dans le four et le degré de cuisson.

Dans un four primitif, voûté en demi-cercle, le potier place, à l'arrière, les objets à cuire, bouche l'ouverture avec quelques vieilles marmites et autres ferrailles et introduit, à l'avant du four, quelques fagots de lande, un par un d'abord pour chauffer progressivement, puis deux et trois à la fois; pendant environ trois heures les flammes jaillissent. Les objets ainsi cuits ont atteint une température d'environ neufs cents degrés.

Les poteries de *Lanveur*, sont avant tout utilitaires; cette terre d'argile et de sable a fourni à l'habitant les objets indispensables à sa vie quotidienne: pots, poêlons, podes (c'est-à-dire grandes terrines évaporées propres à écrémer le lait dans les fermes), cafetières, fers à repasser.

Le souci du décor est venu au second plan, comme il se devait et sur des objets qui ornent la maison: pots de fleurs et suspensions; c'est là que nous trouvons les motifs d'art primitif chers aux potiers: l'anneau, le fer à cheval, l'oiseau, le Christ, etc. Une fois la boulette posée en saillie sur le fond, c'est à l'aide d'une épingle tirée de leur châle (car il y a beaucoup de femmes à exercer le métier), ou de leur gilet qu'ils gravent leurs décors.

Ces potiers, dont le tournage a été le mode de façonnage le plus courant, se sont essayés aussi à faire quelques moulages, pris vraisemblablement sur d'autres statues en bois des environs, ou sur des faïences de Quimper.

Actuellement, on ne fabrique plus tous ces objets, puisqu'on ne trouve plus à les vendre. Les survivants de cette industrie jadis prospère font seulement des tuiles et des mitres de cheminée ou ribots, qu'ils trouvent encore à écouler à Brest. L'industrie se perd complètement.

Les causes de ce déclin, nous les trouverons dans l'histoire même de la poterie, comme surtout au siècle dernier.

L'origine de ces poteries reste extrêmement vague, il faut se contenter des indications de quelques chroniqueurs qui en mentionnent l'existence. Il y a plusieurs siècles, dit-on, s'est établi à *Lanveur* une colonie de potiers; il est probable, en effet, que la nature du sol ait appelé depuis fort longtemps, la seule corporation capable de l'utiliser, le terrain étant impropre à toute culture.

Pendant la Révolution, les registres des mairies, sont trop chargés de questions intérieures et extérieures graves, pour laisser place au chapitre des industries locales. De ci de là seulement une note perçue, attestant l'existence de plusieurs potiers de *Lanveur*; c'est ainsi, par exemple que quelques-uns d'entre eux, sont nommés, en l'An IV de la République, pour la section de *Kerbabu*, commissaires chargés de veiller à la juste répartition de l'emprunt forcé de la commune.

L'historien CAMBRY, vers 1795, au cours de son passage dans le Léon, mentionne l'existence de cinquante à soixante poteries dans les communes de *Lannilis* et de *Plouvien*.

En 1807, dans les foires de *Lannilis*, on note avec les quintaux de lin du pays et les aunes de toiles qui s'y vendent, des poteries innombrables.

En 1828, les étalages de poteries soumis au tarif sont nombreux, ils sont « censés occuper trois mètres, la charge d'un cheval ».

L'industrie des potiers est alors en pleine période de prospérité. C'est à cette époque et jusqu'en 1874, que sont relevées de nombreuses demandes d'achat de terrain à la commune, sur la terre alors disputée de *Lanveur*. On trouve des poteries dans les groupements disposés en ceinture autour de la terre de *Lanveur*: à *Prat Torchen*, *Prat Lédan*, *Kérisaouen*, *Keryen*, *Grollo*, *Bergot* et *Kerabo*. C'est là que s'installent les familles *Corre*, *Cléac'h*, *Guéguen*, *Aballéu*, *Clouac*, *Jaffrès*, *Tréguier*, *Allégoët*, *Gouez*, autant de noms familiers de nos jours. Il est intéressant d'ajouter à ces noms celui de *Landuré*, potier aveugle né en 1827.

C'est à cette époque prospère que des charrettes entières de poteries s'en vont par toutes les routes du Léon écouler leur contenu sur les foires et les marchés. La terre de *Lanveur* se vend à *Landerneau*, au *Faou*, *Chateaulin*, *Douarnenez*, *Carhaix*, *Saint-Pol-de-Léon*.

Mais en 1874, en 1875 et en 1878, trois arrêtés successifs viennent entamer cette prospérité:

Les poteries en effet, nous l'avons dit, sont recouvertes d'un vernis à l'oxyde de plomb qui n'est pas sans danger. Sans doute, parmi la population quelques cas d'intoxication s'étaient-ils produits? Invoquant le fait que ces poteries sont facilement attaquables même à la température ordinaire, par le vinaigre, les fruits et les aliments acides et que l'usage de ces poteries, était de nature à porter une atteinte sérieuse à la santé des populations, le Préfet du Finistère interdit la fabrication et la vente des poteries de *Lanveur*. C'était leur supprimer le moyen de vivre. A ce moment, un pharmacien de Brest, nommé CONSTANTIN, préconisa l'emploi d'un nouveau vernis sans danger; mais le procédé Constantin dut, au bout de quelques essais, être abandonné parce qu'il lui fallait une température de cuisson trop haute.

Un délai de trois mois avait été accordé aux potiers pour leur permettre d'écouler leurs marchandises, à condition expresse de munir d'étiquettes « vernis à l'oxyde de plomb » leurs objets en vente.

Ils passèrent outre, et les contraventions et procès commençaient. En 1897, treize potiers comparaissent devant le tribunal, et sont d'ailleurs jugés avec indulgence. Leur situation, en effet, est tragique, puisque deux cent cinquante personnes sont réduites à la misère la plus noire, les journaux locaux s'en émeuvent et le maire de *Lannilis* réunit le Conseil Municipal pour lui exposer la situation. Il prie instamment le préfet de modifier son arrêté

et de faire faire des recherches actives par des chimistes compétents, afin de mettre un vernis convenable à la portée des potiers.

On fit des recherches en effet; cette année-là une somme de quatre cents francs fut votée à cet effet, mais il n'y eut aucun résultat. L'administration usa sans doute d'indulgence puisque de nos jours, c'est toujours l'oxyde de plomb qui est employé.

A ces démêlés, qui ont causé un grand préjudice à leur industrie, il faut ajouter ce qui l'a achevée : la concurrence sur les marchés d'ustensiles en fer blanc, plus légers, moins fragiles, en même temps que l'afflux de poteries faites en grande série dans les villes et vendues à des prix plus bas que les leurs. Les écrémeuses firent leur apparition et tuèrent la vente des *podex*.

C'est ainsi que petit à petit, les potiers ne trouvèrent plus aucun débouché sur les marchés, et furent battus par ce qu'ils appellent « la mécanique ».

La lutte était impossible, d'autant plus que très obstinés dans leurs façons de faire, ils n'ont, paraît-il, jamais cherché à transmettre à leurs fils un perfectionnement au métier reçu de leurs pères.

En 1909, Guillaume LÉON de Lannilis, écrivait dans le Courrier du Finistère :

« Jadis une cinquantaine de familles habitant Plouvién et Lannilis, vivaient de l'industrie des poteries; aujourd'hui, on en compte à peine une douzaine, et sous peu le dernier potier aura vécu. »

En septembre de la même année, dans le bulletin de Lannilis, on trouve également ce passage : « Aujourd'hui leur nombre (il s'agit des potiers) décroît d'année en année; avant longtemps, on cherchera avec curiosité les derniers potiers, comme on cherche les derniers soldats de Sébastopol. »

Ces prophéties sont en pleine voie de réalisation puisqu'actuellement on ne compte plus que deux potiers sur la terre de Lanveur.

Parce que ces choses seront bientôt du passé, il est bon de se pencher vers elles pour goûter encore toute la saveur de cet art primitif.

Parce qu'elles ont tenu un rôle dans l'histoire locale, il est juste, en cette année où Lannilis a l'honneur d'être le siège du Congrès Régionaliste, de marquer ici leur place, comme témoignage du long travail patient de plusieurs générations sur le sol du Léon (1).

M. CHEVALIER-KERVERN.

*

**

(1) Dans la salle de l'EXPOSITION avaient été réunies quelques poteries de Lanveur, prêtées avec beaucoup de grâce par quelques habitants du pays : quelques suspensions, des pots de fleurs, des *podex* et *poëlions*, un fer à repasser, une cafetière de haute taille, deux moulages de statuettes, etc.

UNE JEUNE INDUSTRIE BRETONNE

La Diamanterie

L'Union Régionaliste Bretonne, en raison de sa Section Economique, s'intéressant à la Rénovation ou la création de toutes nos Industries Régionales, a tenu à donner aujourd'hui dans son Bulletin annuel, l'hospitalité au très intéressant Rapport de notre infatigable compatriote M. J. CORRE, de Guéméné-sur-Scorff, sur la grande *Diamanterie Nantaise* à laquelle en 1926 et années suivantes il sut donner un si merveilleux essor, et dont il envisage la prochaine installation au Faouët (Morbihan), tant pour remédier aux difficultés nées depuis trois ou quatre ans de la crise mondiale que pour lui donner un caractère encore plus breton, et en s'y procurant plus facilement la main-d'œuvre nécessaire, qui contribuerait ainsi à remédier au chômage et au déplorable exode de plus en plus accentué de nos compatriotes bretons des campagnes, par l'installation et le groupement autour d'elle, d'industries d'essence régionale, telles : cristalleries, papier, pâtes à papier, féculerie, etc. Il y a là, un effort et une œuvre des plus intéressants, susceptibles de contribuer au retour de l'ancienne prospérité commerciale de notre Bretagne, que l'on ne saurait trop encourager.

**Projet de la Nouvelle Taillerie Mécanique
J. LE CORRE (Nantes)
transférée à Le FAOUET (Morbihan)**

**Historique des Etablissements J. Le Corre
ou GRANDE DIAMANTERIE NANTAISE**

La Grande Diamanterie Nantaise fut fondée en 1885 par M. ROYÉ sous la dénomination de *Taillerie de Simili-Diamants*.

Cette nouvelle industrie de taillerie mécanique, connue, après quelques tâtonnements inévitables dans toutes les industries bouleversant tous les anciens procédés employés jusqu'à ce jour, une prospérité inespérée pour son fondateur. La France et surtout les pays étrangers : Allemagne, Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, se disputaient sa fabrication, qu'il fallait parfois retenir six mois à l'avance.

C'est pour faire face à ces demandes qu'en 1896 il se mit en relations avec un groupe anglais pour former une Société d'exploitation au capital de 80.000 livres sterling, soit 2.000.000 de francs-or. M. ROYÉ ayant trouvé des concours financiers dans sa famille et son entourage, il ne fut pas donné suite à ce projet, et il développa son industrie par des moyens trouvés sur place, en réservant un bénéfice de plus de 20 % à ses commanditaires et sociétaires.

Jusqu'en 1914 les Etablissements ROYÉ employèrent environ 250 personnes en deux équipes de jour et de nuit, l'usine travaillant vingt heures par jour. L'usine fut fermée pendant toute la durée de la guerre et ne fut rouverte qu'en 1919 avec un effectif plus réduit, la clientèle mondiale dispersée, étant longue à retrouver.

M. ROYÉ mourut en 1920, comme il était l'âme de la société et de la maison, et que la Société arrivait à expiration, la maison fut acquise en 1921 par MM. LE CORRE et GUYOMAR après deux ans d'administration d'un liquidateur.

Tout le travail de recherche et de reprise de cette clientèle mondiale était à reprendre par les nouveaux propriétaires, ainsi que la réfection du matériel laissé quelque peu à l'abandon pendant l'administration du liquidateur.

En 1926, M. LE CORRE devint seul propriétaire de la *Diamanterie Nantaise* et sous sa direction, sa maison mondialement connue

revenait petit à petit à sa marche et sa splendeur d'avant-guerre, puisqu'au cours des années 1927-28-29 elle comptait une moyenne d'environ cent employés, hommes et femmes. On était encore loin des deux cent cinquante employés des Etablissements ROYÉ, mais par contre, toutes les machines usagées avaient été remises à neuf, de plus on avait transformé un certain nombre de machines pour la fabrication en série des pierres de formes diverses : ovales, rectangles, carrées, losanges, etc., qu'aucune firme française et étrangère n'a pu encore réaliser jusqu'à ce jour.

De plus M. J. LE CORRE a réussi à adapter un procédé mécanique pour la fabrication en série des pierres précieuses et pierres synthétiques par la création de deux nouveaux types de machines.

La *Diamanterie Nantaise*, à la veille de la crise terrible qui a sévi particulièrement sur la lapidairerie, était sur le point de reprendre sur le marché mondial la place qu'y occupait avant-guerre les Etablissements ROYÉ et même de faire mieux grâce à ses nouvelles réalisations mécaniques.

La crise actuelle qui frappe durement cette industrie, les mauvaises créances, dont certaines très importantes irrécouvrables ont diminué fortement ses moyens d'action et cela au moment où deux des fils de M. LE CORRE, l'un ingénieur lapidaire, ex-élève des Beaux-Arts et de l'Ecole de Bijouterie de Paris, et l'autre ingénieur-chimiste diplômé des Hautes Etudes Industrielles de Lille, devaient des collaborateurs précieux dévoués et avertis sur les questions de lapidairerie.

Au lieu donc de réserver son industrie à sa famille comme font les industries similaires, M. J. LE CORRE pense que pour prendre la place qui lui revient sur le marché mondial, il doit faire appel à des capitaux étrangers à sa famille et que l'apport de ceux-ci soit prévu assez important pour pouvoir imposer des articles « LE CORRE » sur toutes les marchés mondiaux des pierres précieuses et imitations.

Ce qui a rendu difficile et longue la reprise des affaires de la *Diamanterie Nantaise* après-guerre, c'est qu'il a fallu à ce moment-là remplacer les brillants 24/24 et 32/32 facettes spécialités des Etablissements ROYÉ et inégalables comme fini et qualité par des chatons 8/8 ou des dentelles 16/16, les maisons étrangères ne pouvant fabriquer mécaniquement les 24/24 et 32/32 facettes monopolisées par Nantes. La clientèle américaine, surtout, étant habituée au 16/16 facettes fabriquées en qualité inférieure dans les régions de *Gablous* (Tchécoslovaquie) et à *Wattens* dans le Tyrol autrichien, il est nécessaire de refaire l'éducation de cette clientèle et de remédier à cette crise de qualité qui frappe particulièrement la lapidairerie imitation.

Nous prévoyons plusieurs moyens :

1° Par une publicité suivie et appropriée, attirer l'attention de la clientèle sur le fini et la perfection de nos articles de nos tailleries mécaniques, déjà commencée par la création de notre publicité « *Corymar* ».

2° Par un abaissement des prix de revient de nos spécialités monopolisées les 24/24 et 32/32 facettes.

3° Enfin par une fabrication plus intensive de la pierre dite dentelle 16/16 facettes, fournie par nos concurrents de Gablonz et du Tyrol Autrichien, à une clientèle recherchant toujours le bon marché mais passant de gros ordres de compensation.

Après examen de la situation actuelle de la fabrication et du marché mondial, nous avons trouvé les solutions suivantes :

a) Au point de vue technique, la crise actuelle nous a permis de faire des recherches pour identifier la fabrication sur une même machine, par des procédés et produits chimiques, importés d'Allemagne, et qui permettent une production doublée pour la même main-d'œuvre, donc possibilité pour nous de fabriquer l'article courant demandé, 16/16 facettes au-dessous des prix de nos concurrents de Bohême et du Tyrol et au besoin abaisser, à titre de publicité, nos prix des brillants 24/24 et 32/32 facettes dont jusqu'à ce jour nous monopolisons la fabrication; puisque nous sommes les fournisseurs des maisons similaires de Gablonz qui naturellement se targuent aux yeux de leurs clients d'être les fabricants des articles fournis par nous.

b) *Décentralisation et localisation industrielle.* — A l'instar des dits concurrents de Gablonz et du Tyrol, qui ont délibérément quitté la ville industrielle, sujette aux grèves, et revendications ouvrières (nous en savons quelque chose pour avoir subi une grève d'origine communiste en pleine production et avec des commandes à plein carnet) pour aller s'installer en montagne, telle la maison Hoffmann de Gablonz, mon client d'ailleurs, pour mes spécialités, la très puissante firme Kossmann, où son investis plusieurs dizaines de millions qui a quitté Gablonz pour Wattens, coin perdu du Tyrol Autrichien. Cette Maison Kossmann a des maisons de vente dans tous les grands centres mondiaux. Nous avons décidé à notre tour que les tailleries J. LE CORRE seraient mieux placées, pour soutenir les luttes commerciales actuelles et futures, si elles étaient transférées dans un centre rural, où la main-d'œuvre est abondante, intelligente et a conservé des vieilles traditions nécessaires aux métiers d'art demandant un attachement spécial.

Connaissant particulièrement la région du Faouët, nous y avons trouvé tous les éléments nécessaires pouvant coopérer à la prospérité de nos établissements : population dense, saine et laborieuse, moyen de communication facile, facilité d'aménagement de chute d'eau, centre de tourisme très visité, etc...

PIERRES PRÉCIEUSES, SEMI-PRÉCIEUSES, SYNTHÉTIQUES

La crise actuelle a frappé également les diamanteries d'Amsterdam, d'Anvers, du Jura, et les lapidaires en pierres fines, dont le travail relève plutôt la vie artisanale que la fabrication industrielle, les tailleries de simili-diamants étant seules industrialisées. Notre nouveau type de machine à travailler en séries des pierres fines dures et les pierres synthétiques, a été conçue pour ainsi dire arti-

sanale, chaque machine pouvant être l'objet d'un travail individuel, et c'est dans ce sens que nous avons présenté ce nouveau type, dans un rapport que nous avons adressé en son temps à M. Gignoux, ex-ministre de l'Economie Nationale, en notre qualité de vice-président de la Chambre Syndicale des Lapidaires de pierres imitations.

Comme depuis la crise, les lapidaires français et étrangers ne font plus d'apprentis et que les jeunes ouvriers ont quitté le métier et que pour faire un bon ouvrier il faut cinq à dix ans d'apprentissage; au moment de la reprise on ne trouvera plus la main-d'œuvre qualifiée pour exécuter les commandes et que déjà même l'offre du travail à façon de la pierre fine ne trouve plus de contre-partie, nous estimons que notre nouveau type de machine arrive bien à point, puisque sa perfection de mise au point supprime tout au moins une partie des difficultés d'apprentissage. Nous avons déjà reçu des offres des Maisons de Madagascar, des Indes Anglaises (Delhi) et de Hambourg pour une collaboration possible, fournitures de bruts contre partage de la matière travaillée, fourniture de bruts contre fourniture de pierres imitations etc.

Dans cette branche nous apportons une réalisation mécanique qui permettra de concurrencer les plus bas prix cotés par les lapidaires de la région d'Idar (Allemagne), de Turnov (Bohême), tout en fournissant un article ayant le fini d'un article français, tel qu'il est fabriqué au Jura.

LABORATOIRES, FOURS ELECTRIQUES

L'électricité hydraulique nous permettra, en raison de son faible prix de revient, d'assurer le fonctionnement des fours nécessaires à la fusion des matières premières entrant dans la fabrication de la lapidairerie imitation et synthétique et aux industries annexes.

La production directe de masse brute de synthèse est extrêmement importante pour une industrie comme la nôtre, pour cela il faut un courant à bas prix, tel que celui qu'on obtient par la production en excédent pendant les mois pluvieux dans les usines hydro-électriques.

L'emploi des pierres de synthèse se généralise dans l'horlogerie, les machines à calculer, etc. En place des gemmes trop coûteuses.

Nous comptons aussi utiliser le courant à bon marché pour l'obtention des masses à base de cristal, pour nos imitations de strass, pour les verres d'optique, question que notre prédécesseur M. ROYÉ avait déjà étudié.

En installant nos établissements au FAOÛET, c'est une véritable exploitation verticale que nous envisageons, puisque la fabrication des bijoux finis pourrait être dans notre pensée l'aboutissement inéluctable de notre fabrication par la création de la marque « les GEMMES CORYMAR ».

Usine Hydro-Electrique du « STEROU »

Projet d'Usine Electrique à créer pour fournir le courant continu à 450 volts au nouveau centre de Tailleirie de pierres précieuses, Synthétiques et imitations de pierres précieuses près du FAOUËT (Morbihan).

Le nouveau centre serait établi à trois kilomètres de la petite ville du Faouët en Morbihan, centre touristique, au confluent du petit fleuve côtier « l'Ellé » avec la rivière dite le « Pont-Rouge ». L'endroit choisi comprend actuellement un moulin à eau et à roue hydraulique et quelques maisons éparses, il est desservi par la route nationale d'Hennebont à Morlaix, et par le chemin de fer départemental du Morbihan.

L'usine électrique serait construite environ à 3 kilomètres de la future cité diamantaire.

Deux projets peuvent se présenter : l'un de ces projets a fait l'objet d'une demande de concession faite par M. J. LE CORRE, le 27 août 1924, et qui n'a pas eu de suite, le Comité des Sites Pittoresques du Morbihan ayant opposé son veto. La construction d'un barrage, d'une canalisation et d'une usine électrique devant transformer et amoindrir la beauté du site, d'après les personnages alors très influents du Comité. Ci-joint un acte concernant ce projet constitué d'un capital de 2.400.000 francs pour une puissance de 1.000 k.-w., avec une hauteur de chute de 48 mètres et un débit de 3.000 litres par seconde.

Un autre projet fut étudié à la même époque par M. J. LE CORRE, à 3 kilomètres en amont de la tailleirie à créer, sur la rivière dite le « Pont-Rouge », dans ce projet on utilisait une hauteur de chute de 55 mètres avec un débit de 2.000 litres par seconde. Il comprenait un barrage de 12 mètres permettant de faire une réserve d'eau recouvrant 50 hectares avec une canalisation de 600 mètres environ pour amener l'eau dans la chambre d'eau de l'usine. Ce projet n'a jamais été communiqué aux administrateurs compétents et est demeuré dans sa période d'étude.

A notre avis, vu les circonstances et les besoins spéciaux à contenter, ce projet doit être transformé et conçu comme ci-dessous. Au lieu d'équiper immédiatement les 55 mètres de chute prévue à cette époque pour l'électrification de toute une région, jusqu'alors privée de courant électrique, il s'agirait de prévoir la création d'une puissance nécessaire pour la marche du nouveau centre industriel et la fourniture éventuelle du courant à des industries locales annexes, et aux agglomérations voisines. On équiperait donc pour commencer qu'une partie de la chute disponible, soit 15 mètres avec un débit moyen de 3.000 litres par seconde. Ce débit étant doublé pendant les périodes des pluies d'hiver et de printemps. Il serait bon de prévoir l'utilisation de l'excédent pendant cette période pour la fabrication des matières premières nécessaires à l'industrie de la Lapidairerie. Ces matières premières seraient obtenues par un courant excessivement bon marché, étant un excédent.

Aperçu du projet « Usine Electrique » sur la rivière dite du « Pont-Rouge »

CARACTÉRISTIQUES.

Hauteur de chute	16 m.
Débit moyen	3.000 L/ sec
Puissance aux bornes.....	400 à 500 Kw

TRAVAUX A EXÉCUTER.

Barrage de 12 ^m de hauteur sur 70 à 80 ^m de longueur	600.000 frs.
Construction usine	70.000 »
Appareillage électrique et turbines.....	130.000 »
Transport haute tension	50.000 »
Achat de terrains	100.000 »
Imprévus	50.000 »
Total.....	1.000.000 frs.

ECONOMIE DU PROJET.

L'usine de NANTES utilise normalement une moyenne de 15.000 kw-h par mois ce qui fait en douze mois 180.000 kw-h. La nouvelle usine devant comprendre outre les machines actuellement en service, une série de dix nouvelles machines pour débiter, et en plus des fours électriques devant consommer un nombre important de kw-h. pour la mise en fusion des matières premières et leur transformation, il faut prévoir une puissance et une consommation plus étendue, dont la fourniture par un secteur voisin, coûterait un minimum de 1 fr. kw-h., on présume que la Société fabriquant elle-même son courant, l'usine électrique serait amortie en cinq ans.

Avant-Projet financier

*Tailleirie Mécanique J. LE CORRE, Nantes
Transférée à Le Faouët (Morbihan)*

CAPITAL SOCIAL : 5.000.000 FRs.

Achat de terrains pour la construction de l'usine et l'édification d'une cité ouvrière.....	100.000 frs.
Construction de l'usine proprement dite	250.000 frs.
Service d'eau	50.000 frs.
Déplacement de machines de Nantes, transport et remise en place au Faouët	150.000 frs.
Laboratoire, fours, dispositifs di-	

vers pour la recherche et la fabrication des matières premières	150.000 frs.	
Construction prévue de 10 types de machines nouveau modèle, pour les pierres 1/2 précieuses et synthétiques, procédé encore inemployé, l'une : 20.000 fr.....	200.000 frs.	
Construction prévue de 10 petites machines pour pierres précieuses, l'une : 5.000 frs.....	50.000 frs.	
Construction de maison de gardien et de maison ouvrière.....	50.000 frs.	
<i>Total</i>	1.000.000 frs.	1.000.000 frs.

Usine électrique du Stérou pour la fourniture du courant 500 kw. Etudes préliminaires-fonds de roulement fondation de société..	1.000.000 frs.	1.000.000 frs.
	200.000 frs.	200.000 frs.
<i>Total</i>		2.200.000 frs.

APPORTS J. LE CORRE.

Matériel de la Diamanterie Nantaise	2.000.000 frs.	
Marchandises à Paris et à Nantes	400.000 frs.	
Brevets — Nouveaux procédés exclusifs de fabrication (J. H. J. Le Corre), achalandage, clientèle, française et étrangère, bureau à Paris	200.000 frs.	
	2.800.000 frs.	2.800.000 frs.
<i>Total</i>		5.000.000 frs.

Usine électrique : obligations à 10 % amortissable	1.000.000 frs.	
--	----------------	--

Reste Capital actions :

Apports J. Le Corre	2.800.000 frs.	
A souscrire	1.200.000 frs.	
<i>Total</i>	5.000.000 frs.	

ECONOMIE DU PROJET FINANCIER.

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1° 10 Anciens Grands Lapidaires.		
1 Lapidaire : frais mensuels	3.750 frs.	
recettes mensuelles 11.000 frs.		
10 Lapidaires en 12 mois :		
frais	449.000 frs.	
recettes		1.320.000 frs.
2° 10 Lapidaires nouveau type (pour travailler pierres précieuses naturelles) :		
1 Lapidaire : frais mensuels	2.650 frs.	
recettes mensuelles 7.250 frs.		
10 Lapidaires en 12 mois :		
frais	318.000 frs.	
recettes		870.000 frs.
3° 10 Lapidaires en création (pour travailler diamants et pierres fines) :		
1 Lapidaire : frais mensuels	1.450 frs.	
recettes	5.000 frs.	
10 Lapidaires en 12 mois :		
frais	174.000 frs.	
recettes		600.000 frs.
Entretien usine électrique.....	25.000 frs.	
Direction	100.000 frs.	
Frais généraux	100.000 frs.	
Vente, escompte et publicité, 15 %	418.000 frs.	
<i>Totaux</i>	1.584.000 frs.	2.790.000 frs.
<i>Bénéfice net</i>		1.206.000 frs.

Ce bénéfice net de 1.206.000 frs est prévu avec un rendement de 100 %. Admettons seulement un rendement de 75 %, il en ressort un bénéfice net de :

$$1.206.000 \text{ frs} \times 0,75 = 904.500 \text{ frs environ } 900.000 \text{ frs}$$

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE

Amortissement de l'usine électrique	
1.000.000 frs. à 10 %.....	100.000 frs.
Réserve 10 %	90.000 frs.
Il reste aux 4.000.000 frs d'actions..	710.000 frs.
Ce qui fait	17,75 %.

Nota. — Outre les machines déjà citées, on peut disposer encore de 18 machines cylindriques, dont la plus grande partie neuve, ayant seulement fait leurs essais.
Et deux machines pour mémoire.

Industries locales, pouvant être annexées au centre diamantaire du Faouët, pour profiter du courant de l'Usine Hydro-Electrique du Stérou.

I

PAPIERS ET PÂTES A PAPIER

Nous lisons dans l'Annuaire Bleu de la production française :
« L'agriculture française très développée a souvent fait reculer « la forêt devant le champ. Nos ressources forestières, de plus, ont « beaucoup souffert depuis la guerre, et de plus le déboisement a « été effectué sans prendre les ménagements nécessaires... Aussi « sommes-nous obligé de demander à l'étranger, aux Pays Scandi- « naves en particulier plus des 2/3 des 600.000 tonnes de pâtes « nécessaires à la fabrication des 700.000 tonnes de papier que « nous consommons annuellement. Les papiers de presse ont figuré « aux entrées pour 1932, pour 37.500 tonnes... la production fran- « çaise des pâtes de bois est évalué à 180.000 tonnes, les usines « étant situées à proximité des chutes d'eau : Pyrénées, Vosges, « Savoie, Dauphiné. Un seul centre, Guingamp, existe pour tout « l'Ouest de la France... »

Pour que puisse réussir une industrie fabriquant soit du papier, soit de la pâte à papier, il faut d'abord être à proximité d'une usine hydro-électrique fournissant l'énergie à très bon marché et avoir à sa portée les matières premières indispensables à la fabrication de ces produits.

L'usine hydro-électrique projeté au Stérou réunit les meilleures conditions d'équipement électrogène, et le pays avoisinant très boisé en dehors de ses bois et forêts, abonde en végétaux propres à la fabrication : genêts, ajoncs et autres déchets. Actuellement les coupes de bois taillis trouvent difficilement acheteurs et les fagots restent pourrir sur place. De plus à quelques kilomètres du futur

centre industriel se trouvent des carrières d'exploitation de kaolin, qui sert aux apprêts du papier.

Le futur centre industriel est situé en bordure de la route nationale et du chemin de fer morbihannais.

II

FÉCULERIE

Si le pourtour de la Bretagne est devenu grâce au Gulf-Stream « la ceinture dorée » qui produit les primeurs tant appréciés : choux-fleurs, choux-pommes, oignons, pommes de terre, etc... Les terrains qui descendent lentement par vallonnement et plateaux successifs les versants sud de la Montagne Noire se prêtent par la nature même de leur sol et par leur climat à la culture intensive de la pomme de terre.

Celle-ci d'ailleurs a pris un développement dans les deux arrondissements de Pontivy et de Lorient et le Doryphore, le grand spectre de destruction n'y a pas encore fait son apparition. On y fait des graines sélectionnées, expédiées un peu partout en France et à l'étranger, mais la production excède largement les besoins locaux et les prix pratiqués depuis quelques années sont naturellement très bas.

Une féculerie serait donc toute indiquée pour transformer les excédents de la culture de la pomme de terre, qui tend toujours à se développer dans cette région. Etant adjoint à d'autres industries travaillant toute l'année la déficience saisonnière de l'industrie de la féculerie, serait absorbée, du fait de ce bon voisinage. Elle profiterait en même temps de tous les avantages du groupe : courant électrique, facilités de transport, main-d'œuvre stable.

Le Grand Congrès de Redon en 1934

Appel de l'Union Régionaliste Bretonne

MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE.

Au mois de septembre prochain (du 5 au 10 septembre), un événement d'importance doit se dérouler au cœur de notre Bretagne, à REDON, ce territoire privilégié, cher à toute âme bretonne, qui fut en quelque sorte son berceau et vit naître son *Indépendance*, proclamée par son premier Roi, l'intrépide et grand NOMINOË, après la victoire de *Ballon*, remportée par lui sur les Francs en l'an 845.

Or, quel est le fait capital qui le suscite ?

Il ne s'agit rien moins que d'y célébrer le *XI^e Centenaire de la fondation civile de la Ville de REDON* par NOMINOË et Saint CONVOYON en l'an 834.

Notre vieille Association, l'*Union Régionaliste Bretonne*, toujours soucieuse de ne jamais laisser passer une occasion de commémorer nos traditions et nos gloires bretonnes, ayant décidé en cette occurrence d'y tenir son *Congrès annuel*, les Redonnais, d'accord avec elle, ont constitué un *Comité* spécial, pour y organiser, pendant ce Congrès, de grandes Fêtes, dignes de leur Cité.

En dehors des *Conférences, Concerts, Représentations bretonnes* et de l'*Exposition* qui doivent former les bases de notre Congrès, il a été décidé qu'un magnifique Cortège, rappelant l'incomparable Cortège des *Drapeaux des Pays de Bretagne* qui se déroula à Quimper en 1924 devant plus de 25.000 personnes, parcourra les rues de notre antique Cité; spectacle unique que ce merveilleux défilé de plus de cent Drapeaux nationaux, de nos Pays et Paroisses, portés pour la plupart par des jeunes gens et accompagnés comme *garde d'honneur* par des jeunes filles, revêtus de nos plus beaux costumes nationaux.

Nombre d'étrangers et en particulier nos frères Gallois, Irlandais, Ecossais, etc., qui l'admirent en 1924, et

nombre d'autres, ne manqueront pas de se donner rendez-vous à Redon pour le revoir, et tous les efforts seront faits pour leur offrir un spectacle vraiment digne d'eux et de notre antique Cité, dans cette grande commémoration bretonne dont aucun Patriote ne saurait se désintéresser.

Mais de semblables Commémorations, qui impotent au premier chef en l'honneur de la Ville et qu'elle ne saurait laisser dans l'oubli sans nuire à son bon renom, ne peuvent se réaliser sans *ressources*. Aussi croyons-nous que ce n'est point trop préjuger du Patriotisme de nos Sociétaires et de tous les Amis de la Bretagne, que de penser qu'ils se feront un devoir d'y participer en répondant à notre appel et en envoyant leur souscription, si modeste soit-elle, d'autant, qu'à défaut d'un Monument élevé à la gloire de NOMINOË, réclamé depuis de longues années et auquel la dureté des temps n'a pas permis encore de songer en ce moment, une *Plaque commémorative* de la fondation de la Ville, sera sans doute érigée à cette occasion.

Plus que jamais, un grand nombre d'entre eux, demeurant fiers d'être BRETONS, seront donc heureux, nous n'en doutons pas, d'honorer ainsi la Patrie (1).

LE COMITÉ DE L'U. R. B.

(1) Prière d'adresser les souscriptions, soit :
A M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B., au château de Penhoët, en Avesnac (Loire-Inférieure).
Ou à M. Gaston GUILBOT, trésorier de l'U. R. B., 66, rue de Vaugirard, Paris, (VI^e).

A la gloire de la Bretagne

Pour le Cortège des Drapeaux

En 1924 déjà, de tous les coins du Pays, affluèrent de multiples concours pour mener à bien cette splendide *Fête des Drapeaux*, évocation de toutes nos gloires bretonnes. — En quelques jours, les quarante et quelques Drapeaux de nos *Pays bretons* furent offerts tant par des Municipalités que par des particuliers, et l'idée rencontra tant d'enthousiasme que nombre de nos Paroisses, non seulement alors, mais encore depuis, tinrent à posséder et à pouvoir produire en des occasions semblables, leur *Drapeau à elle*, vivant symbole de leurs *traditions historiques* et de leur *Personnalité*.

Beaucoup cependant ne l'ont point encore. — Quelle meilleure occasion pourraient-elles rencontrer pour se l'assurer désormais en ayant l'orgueil légitime de voir, au Cortège du 9 septembre prochain, à REDON, toutes les réminiscences de leur vieux et noble passé, flotter dans ses plis !

En faisant part à nos compatriotes bretons et à nos Sociétaires de ces prochaines belles fêtes, nous ne saurions donc trop faire appel à leur dévoué concours pour nous aider à les réaliser en les rendant dignes d'eux et insister pour que, nombre de nos vieilles paroisses qui n'ont pas encore leur *Drapeau* et désirent le voir figurer au Cortège aient à cœur de le faire exécuter. (1)

(1) AVIS IMPORTANT. — Les personnes ou les Municipalités qui sont en possession de leur Drapeau, sont instamment priées, comme cela fut convenu en 1924, de les envoyer au Cortège du 9 septembre prochain et de les faire porter autant que possible par un homme du pays et deux jeunes filles de leur paroisse en costume national breton du lieu.

Il est entendu néanmoins qu'il ne doit n'être fait que suivant des *données historiques certaines*, que l'Union Régionaliste Bretonne est toute à leur disposition, pour leur fournir, toute Municipalité ou tout particulier, n'ayant pour cela qu'à s'inscrire ou aviser par lettre son Président (M. DE L'ESTOURBEILLON, 56, rue de Rennes, Paris). — Bien mieux, celle-ci se chargera au besoin de faire exécuter ces Drapeaux dont le prix de revient, suivant l'étoffe et les emblèmes représentés, est de 160 à 180 fr. par Drapeau. — Tous les noms des Paroisses nouvelles et des Donateurs dont les Drapeaux figureront au Cortège, seront publiés dans le *Bullein annuel de l'U. R. B.*

Puissent ces belles Fêtes qui proclameront hautement l'inviolable attachement de nos Compatriotes à la *Patrie Bretonne*, confirmer une fois de plus, leur profond souci de garder intangible à travers les âges, ses *glorieuses traditions* et son *Patrimoine d'honneur*.

Le Président de l'Union Régionaliste Bretonne :
M^{rs} DE L'ESTOURBEILLON.

Les Vice-Présidents :	Les Secrétaires :
MM. A. DE CARNÉ.	MM. Jehan DE GUENYVEAU.
Suillian COLLIN.	Yves DE CONIAC.
Jules HENRIOT.	Gaston GUILBOT.
Henry QUILGARS.	Jean CADIC.

A nos Sculpteurs et Artistes Bretons

Le Congrès annuel de l'U. R. B. qui se tiendra cette année à Redon du 5 au 10 septembre, doit avoir une exceptionnelle importance et un réel éclat. De grandes Fêtes doivent y commémorer le *XI^e Centenaire de la naissance civile de la Ville* créée en 832-834 par Saint CONVOYON, fondateur du Monastère Saint-Sauveur, et

NOMINOË, premier roi de Bretagne, qui, dans une Charte solennelle, lui octroya, en juin 834, tout le territoire actuel de la Cité. Un tel événement ne peut rester dans l'oubli. Il domine toute l'Histoire de la Bretagne et présida à sa naissance.

Dès l'année 1828, notre vénéré historien national, M. Arthur DE LA BORDERIE, avait, dans un Congrès de l'Association Bretonne, réclamé pour Redon un Monument ou une statue pour NOMINOË, *Père de la Patrie*.

L'idée plusieurs fois reprise et patronnée par l'U. R. B. depuis 1900, mais jusqu'ici mal servie par la Presse, n'a pas encore trouvé les souscriptions nécessaires à cette érection.

Mais Redon qui, jusqu'ici, n'a pas un seul monument, pas une seule statue, ne saurait oublier son fondateur, et réclame pour lui, à l'instar de tous les Patriotes bretons, ce légitime hommage. Il a dès lors semblé tout indiqué à l'U. R. B. dont personne n'ignore les *Expositions* si suivies, de ces Congrès annuels, de reprendre et lancer de nouveau cet important projet dont le XI^e Centenaire lui offre une exceptionnelle occasion.

En conséquence, elle se permet de demander à tous les sculpteurs et artistes de notre Bretagne d'exécuter sous forme de *Maquette*, un projet de *Monument* ou *Statue* à NOMINOË pour la Ville de Redon.

Ces projets numérotés seraient exposés à l'*Exposition de l'U. R. B.* où chaque visiteur déposera dans une urne spéciale un numéro correspondant à celui de la *Maquette* qu'il jugera la meilleure ou qui répondra le mieux à ses sentiments. Ce concours jugé par nos compatriotes eux-mêmes ne manquera pas d'offrir le plus vif intérêt. La maquette jugée ainsi la meilleure par le peuple lui-même, choisie en quelque sorte par lui et ayant réuni le plus grand nombre de suffrages, deviendrait aussitôt le point de départ d'une souscription pour son érection dans la Ville de Redon.

LE COMITÉ DE L'U. R. B.

BIBLIOGRAPHIE

GRAND DICTIONNAIRE FRANÇAIS-BRETON

PAR

FRANÇOIS VALLEE

Secrétaire de l'Académie Bretonne
PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS

DE

E. ERNAULT ET R. LEROUX

Rennes. — Edition de l'Imprimerie Commerciale
7, Rue des Francs-Bourgeois

Prix : 75 francs

Cet ouvrage hors de pairs de 815 pages in-8 est un véritable monument élevé à la gloire de notre *Langue Nationale*. Il a fallu la patience inlassable, le dévouement et la haute compétence de notre cher ami, François VALLEE et de ses érudits collaborateurs MM. Emile ERNAULT et R. LEROUX, pour mener à bien une œuvre semblable. Elle constitue pour tout Breton, pour tout Celtisant, une œuvre de chevet qui à peine parue depuis deux mois, devient déjà rare et que nos compatriotes tiendront à se procurer.

HENRY D'YVIGNAC

L'ECHARPE DE VIVIANE

POÈMES

Ouvrage couronné par « la Maison de Poésie »
(PRIX EMILE BLEMONT 1933)

Paris « Les Gémeaux ». — 66, Boulevard Saint-Germain

Ce délicieux volume de POÈMES, que tout patriote, épris de la Bretagne, voudra lire et posséder, est le long cri de détresse d'un Breton exilé à Paris, dont l'âme endolorie, évoque à chaque instant et sous les formes les plus poétiques et les plus émouvantes, tous les souvenirs de la Patrie absente. Ce bel ouvrage dont chaque poème est une mélodie est un véritable réconfort pour tout cœur breton.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Congrès de Lannilis. — <i>Comptes rendus</i>	2-22
L'Exposition du Congrès	20
<i>Mémoires et Documents</i>	24
La Patrie en danger. Allocution du Président.....	25
Lannilis. — Histoire et Documents par Jehan de GUENYVEAU	29
<i>Son Lannilis</i> . — Poésie bretonne.....	42
Le Comité de préservation de la Langue bretonne par Léon LE BERRE	43
L'Etat français contre les noms de famille par H. QUILGARS	46
Claude-Marie LE LAË par A. de CARNÉ.....	49
<i>Bretagne Automnale</i> . — Poésie de KERLANN.....	53
Les Archives judiciaires des Sénéchaussées par H. QUILGARS	54
L'organisation des pêcheurs bretons et leurs revendications par Joseph PELLÉ.....	62
Les Potiers de Lanveur par M ^{me} CHEVALIER-KERVERN.....	67
Une jeune Industrie bretonne. La Diamanterie par J. CORRE	71
Le grand Congrès de Redon en 1934.....	84
Bibliographie	87



Les Celtes à Quimper

Magnifique volume in-8 de 380 pages, orné de quarante photographies et illustrations, donnant le Compte rendu détaillé de la splendide *Fête des Drapeaux bretons*, dont le Cortège inoubliable se déroula à Quimper le 7 Septembre 1924, avec un grand nombre de Rapports et Documents uniques sur la *Question bretonne* et les relations des divers peuples Celtiques. — Le grand *Congrès Breton* de cette année devant avoir lieu à REDON, à l'occasion des fêtes du XI^e Centenaire de la fondation de la ville, c'est le cas de ce procurer ce bel ouvrage, devenu bientôt rarissime, pour en avoir un avant-goût.

Prix des derniers exemplaires restant de cet ouvrage tiré à petit nombre : 20 fr. Franco : 23 fr.

Le demander à M. DE L'ESTOURBEILLON, Président de l'U. R. B. au château de Penhoët en Avesac (Loire-Infér.).

AN OALED LE FOYER BRETON

Grande et belle Revue trimestrielle. Organe du *Régionalisme* et du *Bardisme* formant tous les trois mois un Bulletin d'environ 100 pages avec illustrations et portraits.

Administrateurs : MM. F. JAFFRENOU (Taldir); — Docteur COTONNEC; — Docteur MAINGUY.

Abonnements : Un an : 20 fr. — Six mois : 12 fr. — Le numéro : 6 fr. — Compte Chèques postaux : 186-95, Rennes.

Siège social : 14, Av. de la Gare à Carhaix (Finistère).